



Le **Château Frontenac**, lieu de pouvoir et reflet d'une société fortunée *Page B 7*

L'automne pénible
du ministre des Finances
Bill Morneau *Page B 5*

Le Devoir d'histoire William
Lyon Mackenzie contre le
« destin canadien » *Page B 11*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2017

Retour à l'expéditeur

Blessés ou malades,
des dizaines de travailleurs
migrants sont congédiés
ou expulsés

Chaque année, des dizaines de migrants agricoles sont renvoyés dans leur pays d'origine sans suivi administratif ni médical. Seuls des acteurs privés sont mis au courant.

TEXTE SARAH R.
CHAMPAGNE

PHOTOS VALÉRIAN
MAZATAUD

Eddy est tombé dans une étable du Centre-du-Québec et il s'est fêlé le coccyx. Il a reçu des soins et suivi une réadaptation. « Je me sens prêt à travailler, j'aimerais vraiment reprendre », dit-il aujourd'hui. Mais il est de retour chez lui, à El Progreso, au Guatemala. Son contrat avec une ferme laitière s'est terminé plus abruptement que prévu, après son accident.

Chaque année, des dizaines de migrants agricoles sont ainsi renvoyés vers leur pays d'origine, notamment au Guatemala, entre autres après des accidents ou des maladies reliés à leur travail. Ceux à qui *Le Devoir* a parlé, de retour dans leur pays d'origine, avaient réussi néanmoins à obtenir des soins avant leur rapatriement.

Leur réembauche est quant à elle beaucoup moins certaine. « J'ai demandé trois heures de repos cette année. Après, je suis retourné travailler. [...] Une journée avant de repartir, la secrétaire m'a dit que je ne reviendrais plus à cette ferme », relate Javier*. Il a cultivé des laitues et des oignons tout l'été, destinés entre autres à une grande chaîne de supermarchés présente partout au Québec.

Le jour de son départ, Javier a signé un document qui statuait de son congédiement permanent. Ce père de deux enfants ne veut pas nommer la ferme ni publier son nom, car il espère obtenir gain de cause en arbitrage. Cet homme de la région de Chimaltenango a passé trois saisons à Vancouver avant d'être transféré à Montréal en 2011. Son expérience et son réseau lui ont permis de déposer une plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour congédiement sans cause juste puisqu'il comptait plus de deux ans de service continu pour un même employeur.

« Les retourner
au silence »

Milton Castillo, dont le cas a déjà été évoqué en nos pages, a été moins dégoûté. Il a subi une blessure à l'œil en coupant

des feuilles autour de plants de tomates en serre. Il n'a pas réussi à obtenir tous les soins ophtalmologiques nécessaires, car il avait tardé à en faire part à sa patronne, de peur de voir le prochain contrat s'évanouir. Pourquoi Milton a-t-il alors attendu si longtemps? « La personne responsable m'a dit de ne le raconter à personne, sinon ils allaient me renvoyer au Guatemala », répétait-il à plusieurs reprises.

Milton a finalement subi une chirurgie à l'œil en arrivant au Guatemala. Plus de six mois ont passé et son assurance privée est venue à échéance. Sa vision est toujours brouillée, indique-t-il, mais il n'a plus les moyens de retourner chez le médecin.

« C'est une façon de les retourner au silence et de ne plus les revoir », estime quant à lui José Sicajau, de l'AGUND (Association des Guatémaltèques unis pour nos droits). Ancien travailleur dès le début du programme en 2003, il a fondé cette association au Guatemala avec une soixantaine de travailleurs.

Ils sont nombreux à le contacter chaque année pour s'informer ou signaler des problèmes.

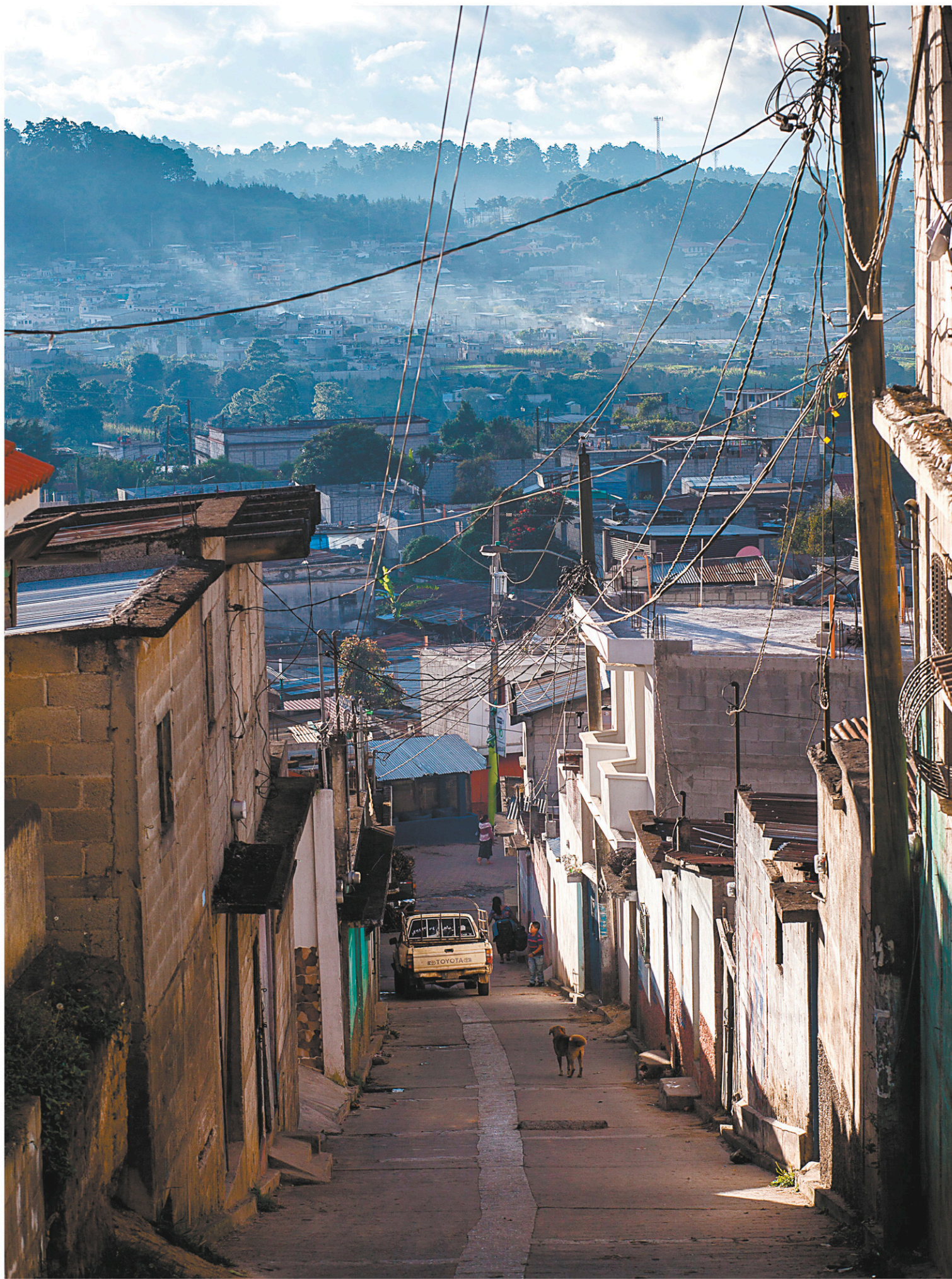
Durant notre entrevue à son bureau de Sacatepéquez, il reçoit un appel de Nicodemo, employé par une ferme du sud de l'Ontario.

La voix de ce dernier est inquiète, agitée. « J'ai demandé à être renvoyé au Guatemala, je n'ai plus de soins médicaux ici, je ne peux pas accepter de rester comme ça. » Nicodemo avait avisé ses patrons qu'il souffrait d'un intense mal de tête, tout en continuant à travailler. « Puis c'est mon œil qui a commencé à pleurer, il s'est engourdi et ma bouche est partie d'un côté. Le docteur m'a dit que ce sont les nerfs et il m'a donné une pilule. »

Une semaine après cet appel, *Le Devoir* a reparlé à Nicodemo alors qu'il venait de rentrer chez lui, à Tecpan, 80 km à l'ouest de Ciudad de Guatemala, la capitale du pays. « J'ai un mois de repos. Mais je ne sais plus si je vais y retourner », confie-t-il depuis l'hôpital, la voix apaisée, mais la moitié du visage encore paralysée.

Un retard administratif

Ce n'est qu'en 2017 que la CNESST a décidé de suivre le nombre de plaintes provenant



Vue de Santiago Sacatepéquez

de ces travailleurs. Aucune donnée n'est donc encore disponible, ce qui rend difficile une enquête par la Commission des droits de la personne par exemple.

Ce retard administratif n'est pas anodin, selon le Dr Aaron Orkin, auteur d'une étude sur les rapatriements médicaux en Ontario. « L'une des manières pour les sociétés modernes de cacher des injustices est de rendre impossible le fait de les trouver ou de les quantifier. Je ne pense pas que les registres aient été construits avec ces intentions, mais les injustices vécues par ces travailleurs migrants sont dissimulées de cette façon. »

En Ontario, entre 2001 et 2011, 787 travailleurs ont été renvoyés chez eux. Selon le Dr Orkin, 66% l'ont été pour des raisons de santé. Fernando Borja, directeur de FERME, estime que ces rapatriements concernent moins d'une centaine de personnes par an, soit moins de 1% des travailleurs. La plupart de ces retours « sont pour des raisons

familiales », affirme-t-il, un point de vue appuyé par Anne-Sophie L'Espérance, l'une des directrices de Comu Guate, une agence qui organise la migration agricole à partir du Guatemala.

Il n'existe cependant pas de marche à suivre pour les employeurs en cas de rapatriement d'un travailleur. Ils doivent justifier les raisons d'une fin hâtive de contrat à FERME et au consulat du Guatemala, puis, plus rien.

L'ambassade du Canada au Guatemala est catégorique: « Une fois que les travailleurs sont de retour dans leur pays de nationalité et que leur permis de travail est échu, l'ambassade ne communique pas avec eux », explique un chargé de communications par courriel.

L'ambassade du Canada au Guatemala et le Consulat du Guatemala à Montréal ont tous deux refusé nos demandes d'entrevue.



Le Devoir

*Prénom fictif

José Sicajau Xoc, ancien travailleur agricole et cofondateur de l'Association des Guatémaltèques unis pour nos droits (AGUND), à Santiago Sacatepéquez

« La personne responsable m'a dit de ne le raconter à personne, sinon ils allaient me renvoyer au Guatemala »

Milton Castillo, travailleur migrant blessé au Québec

Dossier • Achat local, main-d'œuvre mondiale. Le rêve migratoire: Payer 4500\$ pour acheter son droit de travailler au Québec. Témoignages: des migrants guatémaltèques dénoncent les agissements d'un propriétaire de ferme. *Pages B 2 et B 3*

ACHAT LOCAL, MAIN

«J'ai posé la question à Éric pour savoir si c'était légal. Il m'a dit que oui. J'ai toujours pensé que c'était légal. Mais il disait de ne pas en manger.»

TEXTES
SARAH R.
CHAMPAGNE

PHOTOS
VALÉRIAN
MAZATAUD



À gauche, photo de Jorge Leonel Ajquejay Colaj, lors de son passage au Canada, présentée par son fils Brandon Leonel, 13 ans. En haut à droite, Jorge Leonel Ajquejay Colaj chez lui en famille à Patzicia, avec sa fille Cindy, 9 ans, et son fils Brandon Leonel, 13 ans. En bas, à droite, chez elle, à Patzicia, Dora Marina Cua Cua, épouse de Jorge Leonel Ajquejay Colaj, un travailleur agricole victime d'abus au droit du travail lors de son passage au Canada.



Payer 4500 \$ pour acheter son droit de travailler au Québec

Jorge et Ofni se sont retrouvés à cultiver des champignons magiques à Wickham, après s'être lourdement endettés au Guatemala. Ce qui devait être un rêve s'est transformé en cauchemar.

Le 16 décembre 2015, Éric Dupuis est arrêté dans sa fraisière à Wickham, à une vingtaine de kilomètres de Drummondville. Il sera accusé de produire de la drogue. Seize kilogrammes de psilocybine prêts à la vente ainsi que 9300 récipients contenant ce même champignon hallucinogène sont retrouvés sur les lieux. Accusé de produire de la drogue, il a plaidé non coupable et doit subir son procès en avril prochain.

Quatre travailleurs étrangers temporaires sont arrêtés dans l'opération, en plus de M. Dupuis, confirme la Sûreté du Québec. Ils sont Guatémaltèques, et trois d'entre eux ont un permis de travail valide. Le permis du quatrième est expiré, il est donc sans statut. L'homme en question, Ofni Jordan Azmitia Gomez, est expulsé presque sur-le-champ au Guatemala.

C'est dans son pays d'origine qu'on le retrouve, tout près de Patzicia, dans le département de Chimaltenango. Il est avec Jorge Leonel Ajquejay Colaj, qui a travaillé lui aussi à la même ferme. Il était toutefois déjà reparti au moment de l'opération policière.

Tous deux tiennent à remonter lentement le fil chronologique de leur histoire, pour comprendre comment ils ont pu être embobinés de la sorte.

Fin 2012, ils entendent parler «d'une occasion» pour travailler au Canada, une proposition crédible dans cette région où des centaines de migrants partent chaque année vers le Québec.

Le joug du rêve migratoire

«Je débordais d'enthousiasme. Mes enfants étaient petits à l'époque et nous n'avions pas notre propre maison», dit Jorge. «On veut se développer, on voyage pour ramener quelque chose au pays et améliorer notre vie», expose quant à lui Ofni.

L'intermédiaire avec lequel ils font affaire est toutefois malhonnête. Il demande de verser d'abord 5000 quetzales, soit 875 dollars canadiens. Puis l'homme en question raconte que les visas ont été refusés par l'ambassade, et réclame à nouveau la même somme.

«Il nous disait sans cesse de nous tenir prêts», se souvient Jorge, qui fait et défait sa valise au gré des appels de son intermédiaire. Celui-ci exige ponctuellement certains montants, pour ajouter un papier au dossier par exemple, précise-t-il.

Des 70 hommes du groupe, seuls 7 partiront



Ofni Jordan Azmitia Gomez, un travailleur agricole victime d'abus au droit du travail

finalement. Au total, Jorge dit avoir payé 25 000 quetzales, tout près de 4500 dollars canadiens. La somme est imposante, dans un pays où un journalier agricole gagne en moyenne 8,50\$ par jour. «Les banques refusent de nous prêter. C'est quelqu'un du village qui nous a prêté, à un taux de 10%. Et il a demandé des garanties», explique Ofni.

Jorge s'endette aussi, en mettant la parcelle héritée de son père en garantie, au risque de perdre sa terre, pour gagner sa vie sur celle d'un autre.

Ils arrivent à la fin du mois d'août 2013, avec cette dette qui les tient à la gorge et les tient dans cette ferme, malgré le comportement d'Éric Dupuis, qu'ils décrivent comme imprévisible. Quelques mois après leur arrivée, quand le travail vient à manquer, M. Dupuis leur montre une nouvelle culture : des champignons.

La nébuleuse

Gabriel Zelada Ortiz connaît ce *modus operandi* par cœur. Deux réseaux d'exploitation ont été détectés récemment, poursuit ce directeur du CEADEL, un centre d'appui au développement local dans le chef-lieu de Chimaltenango.

«Un homme promettait des visas pour le



À l'organisme ComuGuate, à Ciudad de Guatemala, des travailleurs guatémaltèques enregistrent leur candidature pour recevoir un visa de travail pour le Canada.

Canada pour 12 500 quetzales [2180\$CAN], avec 3000 quetzales à verser en acompte. Il a réuni les gens dans un hôtel de la zone, et plus de 1000 personnes lui ont versé cette somme. Vous imaginez, ça fait 3 millions! [523 000\$CAN].»

«Les institutions du Guatemala pourraient exercer plus de contrôle», abonde Anne-Sophie L'Espérance, l'une des directrices de Comu Guate, une agence de placement. «Un homme donne rendez-vous dans un parc, et dit: "Tu me donneras l'argent, je vais sortir ton passeport." Les gens le croient!» Elle raconte avoir dû faire fermer un «faux» bureau de Comu Guate ouvert dans une autre ville.

La migration temporaire existe, les permis de travail aussi, délivrés surtout à travers des agences spécialisées. C'est entre le travailleur, souvent en zone rurale, et ces agences légitimes que se fauillent des fraudeurs.

Attention, les agences ayant des pratiques honnêtes et qui respectent toutes les règles voient ainsi d'un très mauvais œil cette nébuleuse d'intermédiaires frauduleux. Elle est hors de leur contrôle: «C'est trop difficile de contrôler ce qui se passe dans les maisons, dans les départements, on ne peut pas être

partout», résume M^{me} L'Espérance.

Un règlement pour encadrer les agences de recrutement devient «d'urgence nationale», dira Danilo Rivera, chercheur de l'INCEDES et membre d'un conseil parlementaire régional sur les migrations.

La migration est un rêve qui brille trop fort. Mais Jorge et Ofni ne sont pas aveugles: «On a juste des besoins à combler», dit Jorge.

Savaient-ils que les champignons en question étaient illégaux? Leur permis de travail indiquait qu'ils cultiveraient des fraises, des framboises et des champignons: «J'ai posé la question à Éric pour savoir si c'était légal. Il m'a dit que oui. J'ai toujours pensé que c'était légal. Mais il disait de ne pas en manger», répond Jorge.

Ofni termine son entrevue en confiant son inquiétude. Il affirme avoir payé 3000 quetzales (525\$) à un homme qui promettait des visas pour faire de l'aménagement paysager à Saint-Basile-le-Grand. «Cette fois je lui ai dit de me donner le permis ou de me rendre mon argent. [...] Il a changé deux fois de numéro de téléphone.» Il attend toujours.

D'ŒUVRE MONDIALE

« Il n'y a personne à qui parler »

Près d'une dizaine de travailleurs dénoncent les agissements du propriétaire de la ferme Lise Charbonneau

Is parlent à voix basse, au téléphone ou en personne, au Québec ou au Guatemala. La plupart voudront rester anonymes, « pour ne pas perdre l'occasion de travailler au Québec », dira Pablo*, mais deux témoignent à visage découvert.

Près d'une dizaine de travailleurs du Guatemala dénoncent les comportements du propriétaire de la ferme Lise Charbonneau. Trois hommes ont été renvoyés au Guatemala depuis le début de l'année seulement, après s'être plaints de maux physiques. Trois autres ont subi des blessures dans le cadre de leur travail, de légères à une fracture. Deux de plus racontent être en attente de leur prochain contrat et pensent que c'est parce qu'ils ont dénoncé leurs conditions. Ils attribuent la non-reconduction à des dénonciations de leurs conditions de travail et de vie auprès de l'employeur et du Consulat du Guatemala à Montréal.

Des versions que réfute Jocelyn Dugas, qui dirige cette entreprise maraîchère de Lanaudière. Au téléphone avec *Le Devoir*, M. Dugas attribue quant à lui ces plaintes à une mauvaise volonté de certains de ses employés du Guatemala ou à une mauvaise sélection des employés. « Les gens qui ne sont pas contents peuvent dire n'importe quoi. Il y a des gens qui ne sont pas capables de faire le travail, et ils font n'importe quoi pour ne pas faire le travail », résume-t-il lors de la conversation.

Les travailleurs ont déjà aperçu « leurs » carottes dans un grand supermarché de Joliette et voient des camions-remorques quitter le chemin du Ruisseau-Saint-Jean remplis de centaines de choux. Ils travaillent jusque tard en soirée à la lumière d'une lampe frontale. La cadence est rapide, très rapide, le patron parle fort, ses réactions sont vives ou rudes, rapportent-ils.

« C'est pour travailler qu'on voyage jusqu'ici », insiste Vincenzo*. Mais pas au point de tout accepter. « On vient d'une zone rurale au Guatemala, mais on ne veut pas devenir une chose qu'on achète. [...] C'est la dignité qu'on est venu trouver au Canada. » Pour ce père de six enfants, au Tim Hortons de Saint-Esprit, la digue cède en ce soir de rencontre. Il raconte s'être fait mal au dos une fois et avoir eu la main enflée plusieurs fois sur son lieu de travail, mais il n'a pas demandé de jour de congé ni d'examen médical.

C'est la main de son jeune collègue Pablo*, enflée et bleuetée, qui l'a convaincu de parler. Pablo raconte en détail comment il est tombé, s'est cassé la main et a attendu près de quatre jours avant de recevoir des soins médicaux, malgré ses demandes pour aller voir un médecin à au moins deux reprises. « La douleur était terrible, mais je suis resté comme ça en attendant que mon patron se décide à m'amener », confie-t-il, le bras dans le plâtre au moment de la rencontre.

Les travailleurs se retrouvent en effet souvent dépendants de leur employeur pour leurs déplacements, notamment pour les consultations médicales et pour acheter de la nourriture, puisque les entreprises agricoles se trouvent

pour la plupart en zone rurale.

Les épées de Damoclès

Les migrants agricoles paient les mêmes cotisations que les autres travailleurs québécois. Même obligations, mêmes droits, incluant l'assurance maladie et la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail), mais il est plus difficile de les faire valoir pour ceux qui ne connaissent pas le système canadien et ne parlent pas la langue.

Juan*, lui, n'a pas reçu de soins. Il a été renvoyé directement au Guatemala, où *Le Devoir* l'a rencontré. Après cinq mois de travail, il s'est plaint d'une douleur au dos alors qu'il s'est penché par-dessous pour recevoir des choux. Il attribue cette lésion à la cadence de travail, qu'il estime démesurée.

Il avait appelé le consulat du Guatemala à Montréal, qui a appelé le propriétaire. « Jocelyn est venu me voir. Il m'a attrapé par le bras et m'a dit: "Tu n'as rien." Il criait et jurait. C'est à ce moment que j'ai pris ma décision. Il m'a demandé si je voulais partir. J'ai dit oui. Je l'avais déjà vu frapper un travailleur, je pensais "il peut se passer n'importe quoi". »

L'employeur lui a demandé de signer une décharge confirmant qu'il a refusé l'assistance médicale, ce qu'il a fait. « Ce n'est pas comme si on me l'avait gentiment proposé », évoque-t-il au sujet de l'assistance.

« On se sentait traités comme des bêtes. Mais même les animaux domestiques, on les amène chez le vétérinaire », s'indigne Antonio Yaxon, un ancien travailleur. Rencontré dans sa région natale, il est l'un des rares à parler à visage découvert. « Notre patron semblait fâché en permanence, et personne [aucune autorité] n'est venu visiter la ferme. »

M. Dugas assure de son côté que les travailleurs malades sont envoyés rapidement chez le médecin.

Un coup

À l'instar de Juan, deux autres travailleurs de retour au Guatemala, Antonio Yaxon et Sebastian*, nous ont spontanément mentionné lors de deux entrevues différentes avoir été témoins d'un coup de poing donné par Jocelyn Dugas à un travailleur, Miguel*, qui avait mal rempli sa feuille de temps.

« C'est normal de diriger les travailleurs et de leur dire quoi faire. Mais pas brutalement, comme il le fait », estime Sebastian, témoin de la scène.

Par écrit, Miguel, aujourd'hui reparti au Guatemala, nous a raconté sa version des faits: « J'ai voulu l'expliquer à monsieur, mais avant de trouver une solution, il m'a donné un coup de poing sur la bouche. J'ai eu du sang qui est sorti de la bouche. »

Le propriétaire de la ferme Lise Charbonneau nie avoir donné ce coup à la bouche à Miguel. « Je peux jurer que je n'ai jamais fait une chose pareille », réagira-t-il lorsque confronté aux versions des trois témoins.

Antonio Yaxon a pour sa part été congédié après trois mois de travail. Il avait demandé du repos, voyant que son bras était enflé et douloureux après plusieurs jours à lever des sacs de 50 livres de ca-



« On se sentait traités comme des bêtes. Mais même les animaux domestiques, on les amène chez le vétérinaire. »

Antonio Yaxon, un ancien travailleur de la ferme Lise Charbonneau

rottes. « Quand les gens ne sont pas bien, ils viennent ici, mais s'ils ne veulent pas travailler, on ne peut pas les endurer. [...] Je l'avais averti plusieurs fois », justifie son ancien patron.

Serapio Chumil, quant à lui, dit qu'il comptait plusieurs années d'expérience sur des fermes québécoises. Il s'est plaint d'une « douleur insupportable » aux pieds à son patron, à la ferme Lise Charbonneau. L'employeur l'a emmené voir un médecin qui lui a prescrit un antidouleur à base de morphine, mais sa douleur ne passait pas. Il est retourné voir son patron, qui lui a alors signalé qu'il serait renvoyé. Moins d'une semaine après, il était effectivement renvoyé au Guatemala.

Puisqu'il n'a travaillé que trois semaines sur cette ferme, il ne peut pas déposer de plainte à la CNESST. Il compte plusieurs années d'expérience sur des fermes québécoises.

« C'est quelqu'un qui ne voulait pas travailler. Il n'aimait pas le froid », répond Jocelyn Dugas lorsque l'on évoque son cas.

Les mécanismes en place

Dans un milieu de travail peu accessible, sur lequel vivent, mangent et dorment les travailleurs, qui entendent ces récriminations et agit si nécessaire?

La Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME), qui représente 900 entreprises et coop-

donne le recrutement de ces travailleurs, dit ne pas avoir eu connaissance des problèmes sur cette ferme. « Il faut faire une enquête, on ne peut pas répondre sur le cas précis de cette ferme pour l'instant », a indiqué Nathalie Pouliot, la directrice générale adjointe.

« Comme organisation, on ne voudrait pas que les travailleurs se fassent dire "tu vas être renvoyé", car ce n'est pas la façon de les traiter. Il faut qu'il les respecte comme s'ils étaient québécois », ajoute Fernando Borja, le directeur général de FERME, sans commenter ce cas précis.

Trois travailleurs ont pourtant relaté avoir contacté l'organisme grâce à une carte de visite remise à l'aéroport à leur arrivée, sans porter plainte formellement. La FERME dispose en effet d'une ligne téléphonique pour les travailleurs avec un locuteur espagnol (au moins deux autres lignes téléphoniques existent, celle de la CNESST et celle du ministère fédéral de l'Emploi, mais leurs

interlocuteurs y parlent seulement anglais ou français). À la suite des questions du *Devoir*, l'organisme a indiqué qu'il allait procéder à des vérifications à propos de ces appels.

Des témoignages qui s'accumulent, comme dans le cas en présence, devraient normalement déclencher des procédures. « On fait venir l'employeur après des plaintes. Le conseil d'administration doit ensuite décider si on le garde comme membre. S'il est exclu, on avise alors Service Canada, on fait une plainte formelle », décrit M. Borja. « Nous les informons, mais la suite ne nous appartient pas », complète M^{me} Pouliot.

Service Canada est l'organe fédéral qui évalue les Etudes d'impact sur le marché du travail (EIMT), la première autorisation à obtenir pour embaucher à l'étranger. Les employeurs jugés non conformes peuvent se retrouver sur une liste noire et devenir inadmissibles, généralement pour une période de deux ans. Seule Obeid Farms en Ontario s'y trouve actuellement.

Sans les plaintes des employés, cette chaîne de dominos n'a aucune chance d'aboutir. Or la plupart des hommes préfèrent garder le silence, se contentant de téléphoner discrètement au consulat ou à la FERME. De retour au Guatemala, ils se sentent plus à l'aise de parler, quand la peur de perdre leur emploi s'est dissipée ou quand ils l'ont déjà perdu, puisqu'ils ne sont plus

Comment améliorer la situation ?

« Certaines fermes paient entièrement les frais des travailleurs. Ça fait partie de leur politique de responsabilité sociale. »

Anne-Sophie L'Espérance, Agence ComuGuat

« Un regard plus tranchant pour ce qui fonctionne bien. Et des processus moins fastidieux pour les employeurs "premiers de classe". »

Nathalie Pouliot, directrice générale adjointe, FERME

« Certifier les agences d'un bout à l'autre du processus, au Guatemala et au Canada »

Danilo Rivera, INCEDES, Guatemala

Donner accès à la résidence permanente. « Assez bons pour travailler, assez bons pour rester. »

Centre des travailleurs immigrants (CTI), Montréal

« Pourquoi ne pas signer un traité, comme entre le Mexique et le Canada? Il obligerait les autorités, dont celles du Guatemala, à mieux organiser cette migration. »

José Sicajau, AGUND, Guatemala

« Donner la possibilité de déposer une plainte à l'ambassade du Canada au Guatemala. C'est possible à l'ambassade des États-Unis pour leur propre programme de visas temporaires. »

Cathleen Caron, fondatrice du réseau Justice in Motion, qui promeut et facilite la justice transnationale à travers un réseau de défenseurs des droits de la personne.

Former davantage les travailleurs migrants.

La ministre de l'Emploi, Patty Hajdu, a annoncé mardi dernier que 93 000\$ seront versés à la Migrant Workers' Dignity Association (MWDA) pour un projet-pilote à Vancouver.

rappelés par leur employeur.

Le consulat du Guatemala a refusé de répondre aux questions du *Devoir* tant sur la question des travailleurs migrants en général que sur des cas précis, avançant pour toute réponse des raisons de confidentialité.

Tous affirment vouloir les entendre, des agences au Guatemala jusqu'à la FERME. Comment s'est installée cette « culture du silence », comme la nomme Fernando Borja, parmi ces hommes? « On endure. On vient ici pour travailler, pas pour se plaindre. J'ai trop de besoins », répète Vincenzo, encore à voix basse.

Difficile d'installer la confiance quand on se sent trahi, ajoute Pablo: « Le patron se met en colère trop facilement. Il n'y a personne à qui parler. »

Alors que nous accompagnons Pablo et Vincenzo vers le Tim Hortons du village voisin un soir pour une entrevue, un camion noir nous suit, pleins phares dans le rétroviseur, puis se range à nos côtés dans le stationnement d'une pharmacie. C'est Jocelyn Dugas. Il est nerveux, dit-il, car deux de ses travailleurs ont fui sa ferme l'an dernier. « Vous avez embarqué des gens chez nous. Il faut avertir, quand vous faites ça. C'est lequel, celui-là? » Durant une bonne partie de notre entrevue avec les deux travailleurs, il restera stationné devant le restaurant rapide où nous nous trouvons.

Le Devoir

*Prénoms fictifs

« On vient d'une zone rurale au Guatemala, mais on ne veut pas devenir une chose qu'on achète. [...] C'est la dignité qu'on est venu trouver au Canada. »

Vincenzo*, travailleur agricole à la ferme Lise Charbonneau

4600

Nombre de Guatémaltèques inscrits au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), en 2016, sur un total de 10 954 travailleurs agricoles temporaires, selon la FERME

PERSPECTIVES

SANTÉ

La « boisson sucrée », une cible à identifier

Montréal devra déterminer quels produits ne seront plus offerts dans ses édifices municipaux

JEANNE CORRIVEAU

Dans la foulée de la motion adoptée lundi dernier par le conseil municipal, Montréal bannira graduellement les boissons sucrées de ses édifices afin d'offrir des choix sains aux citoyens qui fréquentent ces lieux. Mais comment définit-on une « boisson sucrée »? Quelles sont celles qui seront proscrites?

Les élus devaient se prononcer sur une motion présentée par le conseiller de Snowdon, Marvin Rotrand, demandant au gouvernement fédéral de taxer les boissons sucrées. Quelques amendements plus tard, la motion a finalement inclus l'intention de la Ville d'interdire graduellement les boissons sucrées dans ses installations, arénas et centres sportifs.

Deux arrondissements montréalais ont déjà éliminé certaines boissons sucrées de leurs bâtiments publics, soit Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Laurent. Au Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, les boissons gazeuses de type Coke et Pepsi ont disparu. Les distributrices proposent plutôt des bouteilles d'eau de source, de l'eau gazeifiée contenant du sucralose et des boissons fruitées en plus de laits aromatisés ou protéinés.

L'industrie des boissons est déçue. « Est-ce que les boissons pour sportifs qu'on retrouve dans les arénas et les centres sportifs vont être exclues? Est-ce qu'ils vont admettre les versions de boissons sans sucre? Et le sucre des jus de pomme? Ça reste à voir. On est un peu dans le flou étant donné la rapidité de la décision », a commenté Martin-Pierre Pelletier, conseiller spécial de l'Association canadienne des boissons, plus tôt cette semaine.

Où tracer la ligne?

Responsable du dossier du développement social au sein de l'administration de Valérie Plante, Rosannie Filato reconnaît qu'il faudra s'entendre sur des critères pour déterminer quelles boissons seront permises et lesquelles ne le seront pas.

« Ce seront les produits auxquels on a ajouté une quantité substantielle de sucre », dit-elle. Mais où tracer la ligne? Il existe désormais une panoplie de produits, allant des boissons gazeuses standards comptant environ 40g de sucre par 355 ml aux produits diète et zéro calorie (contenant des édulcorants artificiels comme le sucralose ou l'aspartame).

« S'il n'y a pas une quantité substantielle de sucre ajouté, ce n'est pas dans notre intention de les bannir. On va vérifier quand même », a indiqué M^{me} Filato, laissant ainsi la porte ouverte aux boissons gazeuses diète ou zéro calorie. « Si un arrondissement décide d'aller plus loin, notamment en bannissant toute boisson gazeuse, on ne va pas l'empêcher de le faire », explique-t-elle.

Les faux sucres

Nutritionniste, docteure en pharmacie et fondatrice de *Science et fourchette*, Annie Ferland qualifie la décision de la Ville d'« extrêmement positive ». « Ça va obliger l'industrie des boissons à offrir de meilleurs choix et à bonifier l'offre alimentaire qui est saine. J'y crois beaucoup parce qu'on le voit: la consommation de boissons sucrées est trop élevée. On doit revenir à la base: la meilleure façon de s'hydrater, c'est de boire de l'eau. Et l'eau, on peut l'approprier en y mettant des fruits ou des herbes soi-même. C'est simple et ça ne prend pas 20



Les machines distributrices du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce ne proposent plus de boissons gazeuses, mais d'autres produits présentant des taux de sucre très élevés sont encore offerts.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

minutes pour faire ça.» M^{me} Ferland a examiné le contenu des machines distributrices du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce. La rangée comportant des bouteilles d'eau de source lui convient — même si l'eau peut être bue à la fontaine. Les autres boissons offertes la font sourcilier: « Je vois les Sparkling Ice. C'est de l'eau pétillante avec des saveurs. Cette boisson est sucrée avec du sucralose et contient 3% de jus de fruit. Donc il n'y a pas de calories. C'est un choix correct, mais il reste quand même qu'il faut être conscient qu'il y a de faux sucres.»

Les autres produits offerts sont plus problématiques à ses yeux: boissons aux fruits (30g de sucre/341 ml), thé glacé (29g de sucre/341 ml), et des laits au chocolat.

« J'ai juste peur qu'on en profite pour changer quatre trente sous pour une piastre dans les choix, dit-elle. Je crois que la Ville devra s'asseoir avec des gens qui connaissent ça, des nutritionnistes, pour définir une ligne directrice et déterminer ce qu'est une boisson sucrée. Il y a tellement de produits, mais si on ne se donne pas une ligne claire, ça va être n'importe quoi.»

Aller plus loin

Le conseiller Marvin Rotrand estime que la Ville ira

plus loin que l'arrondissement de CDN-NDG et celui de Saint-Laurent. C'est dans la foulée de l'adoption, par CDN-NDG, d'une politique en faveur des saines habitudes de vie que le retrait graduel des boissons sucrées dans les édifices publics a été lancé, rappelle-t-il. « Mais il y a des trous dans cette politique parce que ça ne touche pas toutes les boissons sucrées. On peut acheter des Gatorade même si c'est de l'eau sucrée », signale M. Rotrand.

Il suggère la création d'un groupe de travail composé d'élus des différentes formations politiques, de professionnels de la santé et d'employés de la Ville afin d'élaborer une ligne directrice et de déterminer quels produits seront touchés. La Ville ne pourra ignorer la question de la malbouffe, croit-il.

Une étude réalisée par l'Université de Waterloo et publiée en février dernier avance que les boissons sucrées, qui seraient associées à des problèmes de santé tels que le diabète de type 2 et l'obésité, feront 63 000 morts au cours des 25 prochaines années et coûteront 50 milliards de dollars en frais de santé.

Selon ces données, chaque Canadien aurait acheté en moyenne 444 ml de boissons sucrées chaque jour en 2015.

Les jeunes consommeraient 578 ml de ces produits chaque jour, soit jusqu'à l'équivalent de 16 cuillères à café de sucre.

L'étude note cependant qu'en 2004 et 2015, le volume des ventes de boissons gazeuses ordinaires, de boissons aux fruits et de jus pur à 100% par personne a baissé. En revanche, d'autres produits ont gagné en popularité, qu'il s'agisse des boissons énergisantes (+638%), de l'eau aromatisée (+527%) ou des yogourts à boire (+283%). Les modélisations font dire aux chercheurs qu'une taxe d'accise de 20% sur les boissons sucrées permettrait de sauver jusqu'à 13 000 vies au cours des 25 prochaines années.

Précisons que cette étude a été financée par plusieurs organisations du domaine de la santé, dont la Société canadienne du cancer et l'Association canadienne du diabète.

Guerre de chiffres

L'Association canadienne des boissons rétorque que les boissons (incluant les jus d'orange) représentent 7% de l'apport calorique des Canadiens, selon une étude de la Conférence Board du Canada. « On se rend compte que les consommateurs sont de plus en plus sensibles à leur apport calorique. Ils font des choix dans leurs boissons qui sont

de moins en moins caloriques. Donc, on n'a pas besoin d'une taxe », soutient Martin-Pierre Pelletier, de l'Association canadienne des boissons.

Il rappelle que depuis 2004, la consommation de sucre provenant des boissons non alcoolisées a diminué de 20% au Canada et que l'industrie s'est donné pour objectif de réduire de 20% l'apport calorique de ses produits d'ici 2025.

La Ville a le droit de décider des produits qui sont vendus dans ses édifices, reconnaît M. Pelletier, mais l'industrie demeure déçue de la motion adoptée par les élus montréalais. « L'industrie des boissons est très présente sur l'île de Montréal avec ses usines et ses centres de distribution. En tant que joueur, il y a un impact économique important sur l'île. On est vraiment déçus de ne pas avoir été consultés », dit-il.

Depuis 2014, la Ville de Gatineau a installé des distributrices de produits dits « santé » dans deux centres aquatiques et dans un centre multisports. Pour l'instant toutefois, la Ville ignore encore si le projet sera étendu à d'autres lieux.

Marvin Rotrand croit pour sa part que Montréal pourrait devenir un leader au Canada en cette matière.

Le Devoir

À Noël, ABONNEZ VOS PROCHES ET PROFITEZ D'UN TARIF EXCEPTIONNEL!

25 \$ LE 1^{ER} ABONNEMENT **15 \$ CHAQUE ABONNEMENT ADDITIONNEL**

OFFREZ AUTANT D'ABONNEMENTS QUE VOUS LE DÉSIREZ

QUÉBEC SCIENCE examine les questions relatives à la science et à la technologie, et pose un regard scientifique sur les grands sujets d'actualité. **DÉCOUVREZ!** 8 numéros par année

GÉO PLEIN AIR fait les tendances: équipements et destinations, entraînement et nutrition, tests de produit et guide d'achat. **RESPIREZ!** 6 numéros par année

VÉLO MAG parle vélo sous toutes ses formes: test de matériel, guides d'achat, destinations, compétitions, entraînement et nutrition. **ROULEZ!** 6 numéros par année

VELO.QC.CA/NOEL ou contactez le service à la clientèle au 514 521-8356 ou 1 800 567-8356, poste 504

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 64% SUR LE PRIX EN KIOSQUE

* Cette offre d'abonnement se termine le 31 décembre en ligne et le 22 décembre par téléphone. Taxes en sus.

Congédié?

Voyez **François Gendron** avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

4 sur 10

Proportion de Québécois qui consomment régulièrement des boissons sucrées

63%

Proportion des jeunes Québécois de 15 à 17 ans qui consomment régulièrement des boissons sucrées

Source: Institut de la statistique du Québec, avril 2017

91,3 FM MONTRÉAL **100,3 FM SHERBROOKE** **89,9 FM TROIS-RIVIÈRES** **89,3 FM VICTORIAVILLE** **104,1 FM RIMOUSKI**

radio vm AU CŒUR DE L'ESSENTIEL

1 855 212-2020 | SUIVEZ-NOUS **f** **RADIOVM.COM**

PERSPECTIVES



BEN NELMS LA PRESSE CANADIENNE

Il aura fallu cinq mois au ministre Morneau pour ficeler sa réforme fiscale et calmer la tourmente.

POLITIQUE FÉDÉRALE

L'automne pénible de Bill Morneau

L'éthique du ministre et sa réforme fiscale ont éclipsé tout le reste aux Communes

L'année parlementaire 2017 à Ottawa se sera terminée comme elle avait débuté : sous l'ombre de reproches faits aux libéraux pour manque d'éthique. Alors que c'est le voyage de Justin Trudeau chez l'Aga Khan qui causait des soucis à son gouvernement en début d'année, cet automne, c'était au tour de son ministre des Finances, Bill Morneau, d'essayer les critiques incessantes de l'opposition. Et c'est aussi lui qui aura dominé l'ordre du jour politique avec sa réforme fiscale pour les entreprises, qui lui a donné tout autant de fil à retordre.

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les élus fédéraux ne se sont pas fait prier pour quitter le parlement deux jours plus tôt que prévu mercredi. Mais dans le lot, Bill Morneau faisait assurément partie de ceux qui avaient le plus hâte de quitter la capitale fédérale.

Le ministre des Finances était sur la sellette depuis qu'il a été révélé, mi-octobre, qu'il n'avait pas placé ses avoirs dans une fiducie sans droit de regard. Bill Morneau a beau avoir martelé pendant des jours qu'il avait suivi les recommandations de la commissaire à l'éthique, qui lui avait indiqué que ce n'était pas nécessaire, il n'y avait rien à faire. L'opposition ne lâchait pas le morceau. Le dossier Morneau occultait complètement le reste des dossiers politiques de l'heure aux Communes. Les députés conservateurs et néodémocrates n'en avaient que pour le richissime ministre.

Devant le tollé qui l'attendait quotidiennement à la période des questions, Bill Morneau décidera finalement de capituler et de confier tous ses avoirs à une fiducie sans droit de regard. Il promettra même, fin octobre, de vendre toutes les actions détenues par lui, son épouse, ou ses enfants dans l'entreprise familiale Morneau Shepell et de faire don des profits engendrés depuis son élection en 2015.

Mais cela ne suffira pas pour clore le dossier, puisqu'on apprend alors que le ministre avait vendu la moitié de ses actions de Morneau Shepell en décembre 2015 (un million d'actions, d'une valeur d'environ 21 millions). Il n'en fallait pas plus pour que les conservateurs y voient une nouvelle preuve de conflits d'intérêts : Bill Morneau se serait défilé de ces avoirs, selon eux, car il savait que la promesse libérale d'augmenter le taux d'imposition des plus riches affecterait le marché boursier et ferait baisser la valeur des actions de Morneau Shepell. Une thèse qui n'a jamais été étayée. Le marché boursier était en baisse avant l'annonce formelle du gouvernement libéral.

Toutes ces révélations ont néanmoins permis à l'opposition de s'en prendre quotidiennement à Bill Morneau, qui quant à lui a en outre eu à se défendre de faire l'objet d'un examen de la commissaire à l'éthique. Mary Dawson

se penche sur son projet de loi C-27. L'opposition estime que le projet de loi sur les régimes de retraite permettrait à Morneau Shepell de s'enrichir. L'entreprise de ressources humaines a répliqué que les fonds de pension constituent moins de 1% de son chiffre d'affaires. La commissaire a par ailleurs imposé une amende de 200\$ au ministre, qui ne lui avait pas déclaré l'existence de la société française qui détient sa villa en France.

Une réforme controversée

Bien que les démêlés de Bill Morneau en matière d'éthique n'aient commencé qu'en octobre, le début de la session n'avait pas été plus reposant pour le ministre, qui avait entamé les travaux parlementaires en septembre en défendant sa réforme fiscale pour les entreprises. Son projet annoncé en plein mois de juillet ne passait pas. Entrepreneurs et fermiers scandaient qu'il les priverait de fonds de retraite, de congés de maternité ou de coussin financier pour les mauvais jours. L'opposition s'est fait le relais de leurs inquiétudes, en accusant le ministre de s'en prendre à la classe moyenne qu'il assurait défendre.

M. Morneau aura finalement reculé, en restreignant le nombre d'entreprises et de professionnels incorporés visés par ses changements. Le gouvernement a en outre réactivé la promesse qu'il avait suspendue de réduire le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises à 10% le 1^{er} janvier, puis à 9% en 2019.

Il aura cependant fallu cinq mois au ministre pour ficeler sa réforme et calmer la tourmente.

Des dossiers délaissés

Puisque le cas de M. Morneau faisait l'objet de la quasi-totalité des questions de l'opposition aux Communes, certaines annonces politiques ont été peu abordées cet automne. La participation canadienne à la guerre contre le groupe armé État islamique, par exemple, n'a pas fait l'objet de beaucoup de débats aux Communes. La contribution à la pièce du gouvernement Trudeau aux missions onusiennes de Casques bleus non plus. Même la légalisation de la marijuana a surtout été débattue en comité parlementaire plutôt qu'en Chambre.

La lutte contre l'évasion fiscale, en revanche, a été vivement critiquée par les partis d'opposition.

Mais ceux-ci parlaient surtout du sujet pour marteler que les Paradise Papers avaient révélé que le chef du financement du Parti libéral et ami de Justin Trudeau, Stephen Bronfman, aurait eu recours à une fiducie dans le paradis fiscal des îles Caïmans.

Les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain se sont malgré tout faufilées dans la liste de questions du Parti conservateur, tout comme la volonté du gouvernement Trudeau de conclure un accord de libre-échange avec la Chine. L'arrivée de migrants à Lacolle aura également préoccupé les partis d'opposition, les conservateurs craignant que des criminels se faufilent, les néodémocrates que le Canada n'en fasse pas assez pour aider ces réfugiés.

Le Nouveau Parti démocratique a en outre dénoncé les processus de nomination du nouveau commissaire à l'éthique Mario Dion et du commissaire aux langues officielles Raymond Thériault — tout comme celle de Madeleine Meilleur, qui a été forcée de renoncer au second poste devant le tollé que sa nomination, jugée trop partisane, a soulevé. Le parti, qui a élu son nouveau chef Jagmeet Singh en octobre, a par ailleurs décrié l'entente Netflix de Mélanie Joly.

Les bloquistes ont eux aussi insisté sur le cas de Netflix, de même que celui du chantier maritime Davie, qui a été forcé de mettre à pied des travailleurs faute de nouveaux contrats. Le Bloc québécois s'est en outre préoccupé du sort de la gestion de l'offre en marge des négociations de l'ALENA.

Encore en lune de miel malgré tout

Les libéraux ont beau avoir été vilipendés par l'opposition, ils n'ont pas pour autant perdu des plumes dans les intentions de vote au pays. Le parti de Justin Trudeau se maintenait à 40% au Canada, et à 47% au Québec, selon le sondage Léger mené pour *Le Devoir* fin novembre.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le NPD a élu son nouveau chef, Jagmeet Singh, en octobre dernier.

Une popularité qui ne s'est pas démentie lors des six élections partielles tenues cet automne. Les troupes de Justin Trudeau ont ainsi ravi la circonscription de Lac-Saint-Jean aux conservateurs. Peu avaient prédit cette victoire, dans un bastion conservateur que représentait l'ancien ministre Denis Lebel depuis 2007 et qui avait auparavant porté les couleurs bloquistes. Les libéraux ont de nouveau créé la surprise lundi en volant aux conservateurs la circonscription de Surrey-Sud-White-Rock, près de Vancouver. Au total, les libéraux ont gagné quatre partielles, tandis que les conservateurs ont conservé deux sièges. Le NPD a quant à lui perdu des appuis dans chacune des six circonscriptions, tandis que le Bloc a augmenté quelque peu les siens dans Lac-Saint-Jean.

Des projets de loi retardés au Sénat

Le gouvernement a par ailleurs fait adopter cinq projets de loi cet automne : le C-23 élargit les mesures de pré-déouanement avec les États-Unis dans les aéroports et postes frontaliers ; le C-36 donne plus d'indépendance à Statistique Canada ; le S-3 modifie la Loi sur les Indiens pour invalider la perte du statut d'Indien des descendants de femmes autochtones ayant marié un non-autochtone ; et le C-60 et C-67 étaient des projets de loi statutaires.

Cinq autres projets de loi d'initiative parlementaire ont obtenu la sanction royale, dont celui du sénateur conservateur Claude Carignan sur la protection des sources journalistiques.

Trois initiatives législatives importantes du gouvernement Trudeau sont de leur côté toujours à l'étude au Sénat : le C-49 qui créerait une Charte des voyageurs encadrant les responsabilités des transporteurs aériens, le C-45 légalisant la marijuana et le C-46 sur la conduite avec les facultés affaiblies.

Le Devoir

Réingénierie 2.0

MICHEL DAVID

Maintenant qu'elle est confortablement installée en tête des sondages, ce n'était qu'une question de temps avant qu'un front anti-CAQ voie le jour, et personne ne se surprendra que les centrales syndicales se chargent de sonner la mobilisation.

« Entre l'austérité libérale et les intentions à peine voilées de démantèlement caquiste de l'État, la population, comme les travailleuses et les travailleurs, risque de trouver le temps long », a déclaré mercredi la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Louise Chabot.

Le refrain n'est pas nouveau. Dès la création de la CAQ, son prédécesseur, Réjean Parent, avait invité la population à se méfier de François Legault, en qui il voyait « l'homme de Péla-deau ». Selon lui, le chef caquiste aspirait à devenir « non pas le premier ministre, mais le président-directeur général du Québec ».

Durant la campagne électorale de 2012, les échanges avaient été acrimonieux. Pendant que M. Legault demandait le mandat de « mettre de côté les vieux dogmes syndicaux », M. Parent l'accusait de « casser du sucre » sur le dos des employés du secteur public. Les syndicats avaient trouvé particulièrement insultante son idée de leur verser une compensation pour la perte de cotisations que causerait l'abolition de postes qu'il projetait dans le secteur public.

Les choses ne s'étaient pas améliorées en 2014, quand la CAQ s'était rangée sans réserve derrière les municipalités dans le dossier des régimes de retraite. Sans aller jusqu'à envisager l'abolition de la formule Rand, elle avait également repris à son compte le projet adéquate de « moderniser » les règles syndicales, notamment en imposant la tenue d'un vote secret avant l'octroi d'une accréditation syndicale et en rendant obligatoire la publication des états financiers. De l'« antisindicalisme primaire », avaient dénoncé les centrales.

◆ ◆ ◆

Qu'en sera-t-il cette fois-ci ? La « modernisation » des règles syndicales sera-t-elle à l'ordre du jour d'un gouvernement Legault ? Souhaiter-t-on toujours interdire que les cotisations servent à appuyer des causes politiques, ce qui aurait par exemple pu empêcher les manifestations contre les compressions budgétaires décrétées par le gouvernement Couillard ?

Le discours antisindical hérité de l'ADQ plaît sans doute à une partie de la clientèle courtisée par la CAQ. D'ici la prochaine élection, elle souhaite toutefois éviter les positions trop extrêmes pour éviter d'indisposer ceux qui souhaitent simplement se débarrasser des libéraux sans nécessairement vouloir mettre l'État au régime.

Le problème est que, d'une fois à l'autre, on ne sait pas trop où se situe exactement la CAQ sur les questions autres que celles qu'elle a décidées de mettre en vitrine, comme son « nouveau projet nationaliste » ou encore la politique familiale adoptée au dernier conseil général. Il n'existe pas de programme global auquel on peut se référer. Cela laissera à son chef tout le loisir d'adapter sa plateforme électorale aux besoins du moment.

Il est vrai qu'à force de se faire piquer ses idées par le gouvernement, la CAQ est astreinte à un certain renouvellement. Le projet de loi sur la protection des contribuables présenté en 2015 par François Bonnardel, qui interdirait à un organisme d'imposer toute augmentation de charge supérieure à l'inflation, demeure pertinent. En revanche, après la baisse d'impôt annoncée dans la récente mise à jour du ministre des Finances et celle qu'il annoncera vraisemblablement dans son prochain budget, comment la CAQ pourrait-elle promettre une nouvelle baisse de 1000\$ par famille sans hypothéquer sérieusement la capacité d'intervention de l'État ?

◆ ◆ ◆

Voilà qu'apparaît le spectre d'une « réingénierie » 2.0. Le président de la CSN, Jacques Létourneau, a dit craindre que les baisses d'impôt consécutives aux coupes des dernières années — et celles qui pourraient s'y ajouter — ne créent une spirale menant à la sous-traitance et éventuellement à la privatisation de certains services publics, avec les pertes d'emplois que cela entraînerait.

« Si on n'est pas capable de casser ce modèle-là, on va tous se faire prendre un par un : les CPE, les psychologues, les professeurs de cégep, les travailleurs des secteurs privés, le monde des régions... On va tous se faire prendre un par un et on va se faire planter », a-t-il déclaré.

Présentement, la bonne tenue de l'économie permet de compenser les milliards retournés aux contribuables, mais ils risquent de manquer cruellement le jour, qui viendra inévitablement, où elle retombera en récession. Après s'être présenté comme le champion des contribuables, on imagine mal la CAQ recommencer à alourdir le fardeau fiscal. Louise Chabot prédit déjà une nouvelle cure d'austérité. Heureusement, le ralentissement ne risque pas de se produire avant l'élection. Alors, « on verra ».

P.-S. Cette chronique reviendra le 11 janvier. Joyeux Noël et bonne année à tous.

Une ambiguïté périlleuse

JULIEN TOURREILLE



La reconnaissance par Donald Trump de Jérusalem comme capitale d'Israël a sans surprise suscité un abondant flot de critiques. Les partenaires arabes des États-Unis ont manifesté leurs craintes que cette décision ne déstabilise davantage le Moyen-Orient. Les dirigeants palestiniens ont clamé qu'ils ne reconnaissent plus comme neutre la partie américaine dans le processus de négociation avec l'État hébreu. Les alliés européens, notamment la France, ont qualifié l'annonce du président américain de « regrettable ». Cette déclaration souffre cependant de deux écueils : son ambiguïté est intenable et, en ne s'attaquant pas d'emblée à la question fondamentale de la colonisation, Trump enterre la possibilité d'une solution à deux États.

En rompant avec une tradition diplomatique américaine vieille de 70 ans, le président Trump semble vouloir remplir deux objectifs. D'une part, il met un terme à l'hypocrisie qui ne bernait plus personne depuis longtemps : Jérusalem-Ouest est de facto la capitale d'Israël. D'autre part, en rompant avec « les stratégies du passé qui ont échoué » ainsi qu'avec le « manque de courage » de ses prédécesseurs, Trump espère relancer un processus de paix moribond et s'ouvrir la voie au « deal du siècle », puisqu'il prétend pouvoir régler le conflit israélo-palestinien. L'espoir, dit-on, fait vivre, et soyons magnanimes en étant touchés par la naïveté de l'hôte de la Maison-Blanche dans ce dossier.

Une position intenable

Le problème fondamental n'est pas tant qu'il surestime probablement ses talents de négociateur, ni même qu'il veuille un jour déménager l'ambassade américaine à Jérusalem. En faisant preuve d'une sophistication et d'une subtilité

qui ne lui sont tellement pas coutumières qu'elles sont largement passées inaperçues, il a adopté une position si équivoque qu'elle est concrètement impossible à mettre en œuvre et par conséquent intenable pour la diplomatie américaine.

Dans le propos et la proclamation qu'il a signée le 6 décembre, Donald Trump a en effet souligné que les limites de la souveraineté israélienne sur Jérusalem devaient être négociées entre Israéliens et Palestiniens et que les États-Unis ne prenaient pas position sur cette question. Or, en ne faisant pas la distinction entre Jérusalem-Ouest, sur laquelle les revendications israéliennes sont largement acceptées, et Jérusalem-Est, qui est l'objet de contentieux depuis son annexion en 1967, Trump a créé une incertitude potentiellement explosive.

Les Israéliens les plus radicaux peuvent l'interpréter comme un blanc-seing américain à leur volonté d'imposer la souveraineté de l'État hébreu sur la totalité de la ville. En ne faisant pas référence aux revendications des Palestiniens sur Jérusalem-Est, il ne fait que renforcer leur scepticisme quant à la neutralité des États-Unis dans la négociation et leur pessimisme à en faire la capitale d'un éventuel État palestinien.

Cette ambiguïté complique également la position américaine de façon significative. D'une part, la prise de position de Trump peut-être interprétée et présentée comme une preuve de l'alliance indéfectible entre les États-Unis et Israël au détriment des musulmans. L'État islamique s'y est d'ailleurs déjà essayé dans l'espoir de remobiliser ses partisans. La sécurité des deux alliés s'en trouvera alors menacée. D'autre part, toute tentative de clarification, comme celle du département d'État qui maintient sa position de ne pas nommer Jérusalem comme partie d'Israël dans sa documentation officielle, ne manquera pas de susciter l'ire des militants de la Jérusalem « une et indivisible ».

Un oubli fatal

Avant même de dévoiler le plan de paix sur lequel son gouvernement travaille depuis des mois, le président Trump s'est donc déjà mis à dos l'ensemble des acteurs concernés. Une position qui apparaît quelque peu éloignée des canons de « l'art du deal ». Plus grave, en s'exprimant précipitamment sur la question de Jérusalem, Trump n'ouvre certainement pas un nouveau chapitre des négociations israélo-palestiniennes. Il incite en fait les parties à ne pas rouvrir un livre dont la fin apparaît de plus en plus inévitable et éloignée des espoirs qui avaient germé avec le processus d'Oslo.

Démobilisés, divisés, démotivés, les Palestiniens n'ont guère plus de raison de croire à la perspective d'une solution à deux États. Le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a d'ailleurs clairement fermé cette possibilité en affirmant il y a quelques semaines à peine que la vallée du Jourdain demeurerait toujours une partie d'Israël et que la colonisation s'y poursuivra. Au-delà de la symbolique de Jérusalem, le véritable échec de la diplomatie américaine depuis 1993 a en fait été son incapacité à contrecarrer l'accaparement systématique par Israël des territoires palestiniens en Cisjordanie. Trump aurait pu rompre avec cette hypocrisie et cette disgrâce. Il a préféré ici s'inscrire dans la lignée de ses prédécesseurs, Obama y compris.



Doug Jones, le candidat démocrate qui a remporté l'élection sénatoriale en Alabama, « n'était pas un poteau », rappelle Christophe Cloutier-Roy.

ÉTATS-UNIS

Les leçons de l'Alabama

Que faut-il retenir de la défaite républicaine dans l'État du Sud ?

Spécialiste du Sénat américain, Christophe Cloutier-Roy est chercheur en résidence à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE BAILLARGEON

Comment faut-il comprendre la défaite du candidat républicain à l'élection sénatoriale en Alabama ? Comme un cas exceptionnel, le signe d'un changement plus large dans la politique américaine ou une combinaison des deux ?

On manque encore de distance pour trancher fermement, mais oui, je pense qu'on peut voir dans cet événement à la fois une exception et une tendance.

D'abord, il y a tout lieu de parler d'une tempête parfaite quand on regarde ce qui s'est passé en Alabama, avec un candidat tout à fait hors-norme. Bien des analystes et même des républicains ont dit que Roy Moore était probablement un des pires candidats au Sénat de l'histoire récente des États-Unis. Non seulement défend-il des positions controversées sur l'islam ou l'homosexualité notamment, mais en plus, il traîne toutes ces allégations d'inconduites sexuelles. C'était un candidat tout à fait inacceptable.

On oublie aussi souvent de mentionner que son adversaire, Doug Jones, n'était pas un poteau. C'est un ancien procureur fédéral en Alabama qui a poursuivi des membres du Ku Klux Klan. Il est sur le terrain depuis des années et il a bien planifié sa campagne. Dans la conjoncture, il faut aussi placer l'impopularité de Donald Trump qui a pu nuire au candidat républicain, même en Alabama, et la date de l'élection, entre l'Action de Grâce et Noël, peu favorable à la mobilisation.

Ensuite, il faut effectivement se demander si c'est le début de quelque chose de nouveau. C'est tôt pour le dire fermement, mais il y a des signes de mouvement. Beaucoup d'observateurs ont fait des liens avec les élections locales récentes notamment au New Jersey et en Virginie, remportées par des démocrates. Tout au long de l'année, dans les élections partielles au Congrès, les républicains ont moins bien performé, même quand ils étaient élus. Il se passe quelque chose d'intéressant sur le terrain pour les démocrates, qui attirent en plus des candidats intéressants. Il est trop tôt pour prédire ce qui arrivera aux élections de mi-mandat en novembre 2018.

« Il est trop tôt pour prédire ce qui arrivera aux élections de mi-mandat en novembre 2018 »

Que s'est-il passé concrètement sur le terrain en Alabama ? Faut-il attribuer la victoire démocrate aux Afro-Américains comme le font certaines analyses ?

Les données montrent que 29% de l'électorat qui s'est déplacé mardi pour voter était formé d'Afro-Américains, qui ne représentent que 25% de l'électorat total en Alabama. Ils ont donc outrepassé leur poids relatif, ce qui constitue un excellent signe pour les démocrates. On sous-estime peut-être la capacité de mobilisation de ce groupe et de l'électorat issu d'autres minorités. L'Alabama pourrait devenir un cas d'école. Les États des alentours, la Louisiane, le Mississippi, la Géorgie, la Floride, la Caroline du Sud, ont tous des populations afro-américaines importantes qui votent traditionnellement pour le Parti démocrate, et il y a donc moyen de les mobiliser pour percer la muraille républicaine dans le Sud. En novembre prochain, il y a par exemple de l'espoir pour faire basculer le siège du gouverneur de la Géorgie. Il ne faut pas surinterpréter, mais l'élection de l'Alabama montre l'avantage pour les démocrates à présenter de bons candidats, y compris dans les États du Sud.



Le républicain Roy Moore

« Il est trop tôt pour prédire ce qui arrivera aux élections de mi-mandat en novembre 2018 »

Quelles autres leçons le Parti démocrate en reconstruction peut-il tirer de l'élection en Alabama ?

Après la victoire de Donald Trump, les démocrates se sont réveillés avec la gueule de bois, si je puis dire. Un an plus tard, on s'aperçoit que beaucoup de nouvelles figures ont émergé, des représentants, des sénateurs, des gouverneurs. Un mouvement citoyen s'organise pour se débarrasser des républicains. Le Parti démocrate se retrouve donc plus en forme qu'il y a un an.

En interne, deux solutions se démarquent : l'une plus à gauche, l'autre plus centriste. D'un côté, il y a le clan des sénateurs Bernie Sanders (redevenu indépendant) et Elizabeth Warren du Massachusetts. De l'autre côté, il y a une approche plus pragmatique représentée par Nancy Pelosi, leader de la minorité démocrate à la Chambre des représentants.

Il faut aussi considérer que ce parti rassemble toutes sortes de nuances de la mosaïque américaine. Le gouverneur démocrate de la Louisiane, John Bel Edwards, est pro-armes à feu et anti-avortement. Mettre en avant un programme national qui respecte les spécificités régionales tient de la quadrature du cercle.

Reste que ce parti est fédéré contre Donald Trump. Il n'est pas non plus déchiré comme

« Tout au long de l'année, dans les élections partielles au Congrès, les républicains ont moins bien performé, même quand ils étaient élus. Il se passe quelque chose d'intéressant sur le terrain pour les démocrates, qui attirent en plus des candidats intéressants. »

Christophe Cloutier-Roy

Le Parti républicain, où se déroule pratiquement une guerre civile.

Cette expression très forte revient souvent dans les analyses pour décrire les tensions entre l'establishment, le président et les conservateurs nationalistes à la Steve Bannon. L'establishment sort-il mieux positionné de l'élection en Alabama, malgré la défaite républicaine ?

Non, je n'irais pas jusque-là. L'establishment du parti a perdu cette élection quand son candidat ne s'est pas imposé aux primaires. Roy Moore, c'était un candidat d'une autre planète. Avec lui, les républicains perdaient de toute manière : soit il était élu et devenait un boulet permanent à traîner, dans le contexte où le sénateur Al Franken vient de démissionner en raison d'accusation de harcèlements sexuels ; soit il était battu, affaiblissant la majorité au Sénat. C'est ce qui vient de se produire. Les républicains avalent la pilule et attendent maintenant 2020 pour reprendre l'Alabama.

Quand même, le candidat Moore ne l'a échappé que par quelque 20 000 voix en Alabama. Ne faut-il pas aussi se demander comment il se fait qu'un candidat semblable, homophobe et islamophobe, a fait le plein de plus de 48% des suffrages exprimés ?

Il y a quelque chose de culturellement fondé assez difficile à appréhender de notre point de vue. L'élection révèle un Alabama très segmenté et polarisé. Roy Moore a gagné dans les campagnes avec des marges de 70 ou 80%. Il faut aussi prendre en compte les silos d'information. Les gens s'abreuvent à des sources qui n'ont pas nécessairement dépeint Roy Moore comme un agresseur. Et puis, environ une personne sur deux en Alabama est un évangéliste blanc. Ce groupe se mobilise politiquement sur la question de l'avortement depuis les années 1970. Oui, Moore a failli l'emporter. Mais l'exploit de Jones, c'est aussi d'avoir gagné en se présentant comme un démocrate pro-choix, dans le Sud.

PERSPECTIVES



Le Château Frontenac domine le Vieux-Québec depuis son ouverture officielle le 18 décembre 1892.

PHOTOS RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

D'un Château Frontenac à l'autre

Lieu de pouvoir, reflet d'une société fortunée, l'hôtel a autant connu le racisme qu'accueilli les grands de ce monde

JEAN-FRANÇOIS
NADEAU

Le Château Frontenac est le grand monument le plus familier du Vieux-Québec. Il se dresse si haut dans la conscience de la ville qu'il se passe même d'enseigne à sa porte. Il est posé sur son rocher comme s'il s'agissait d'une évidence de toute éternité. L'édifice domine les lieux depuis son ouverture officielle le 18 décembre 1892.

Avec ses tours, ses pignons et ses toitures de cuivre, les enfants l'associent volontiers au château de Walt Disney. Après tout, le château de la fée Clochette était, tout comme le Château Frontenac, modelé à partir d'une interprétation très libre des châteaux de la Loire et des forteresses du Moyen Âge.

Au XIX^e siècle, l'homme d'affaires William Van Horne prétendait, dans une image de sa puissance, qu'il voyait l'océan Pacifique depuis la fenêtre de son bureau montréalais de magnat du chemin de fer. Grand patron de la compagnie Canadien Pacifique, Van Horne considérait l'érection d'hôtels de luxe comme un signe manifeste du triomphe des barons de la haute finance avec lesquels il était lié.

Le Château Frontenac devait au départ être une structure moderne. Mais les financiers du projet préférèrent un style princier dérivé des bâtiments de la royauté française. Est-ce sans rapport avec l'idée qu'ils se faisaient de leur propre position sociale?

Dessiné par l'architecte américain Bruce Price, le nouvel hôtel luxueux est construit sur un lieu occupé auparavant par le château Haldimand, lequel succédait à un autre bâtiment voué à représenter le pouvoir: le château Saint-Louis, nommé en l'honneur du roi Louis XIII.

Pourquoi ce nom de Château Frontenac? En l'honneur de Louis de Buade, comte du nom, premier gouverneur et figure idéalisée de la Nouvelle-France pour laquelle une intensification des sentiments nationaux renouvelle l'intérêt

au XIX^e siècle. Baptiser ce bâtiment du nom de Frontenac, le coiffer partout de ses armoiries, c'est dire aussi que le pouvoir anglais est l'héritier naturel de celui-là, qu'il n'y a pas en somme de vraie rupture avec la conquête en 1759 mais simplement continuité. Le pouvoir britannique plonge ainsi ses racines plus loin afin d'établir une filiation symbolique propre à mieux assurer son autorité dans la durée.

La guerre

Solide comme le roc sur lequel il s'enracine, fort d'une vue sur le fleuve à couper le souffle, cet hôtel unique va vite constituer une référence incontournable pour l'exercice du pouvoir.

En août 1943, alors que les horizons de la Seconde Guerre mondiale s'éclaircissent en faveur des alliés, une grande conférence internationale se déroule au Château. Des décisions stratégiques pour la poursuite de la guerre ont lieu entre Winston Churchill, Franklin D. Roosevelt et William Lyon Mackenzie King. Entre Churchill et Roosevelt, on parlera aussi en secret du programme nucléaire.

Le lieu deviendra aussi le point de chute des personnalités du monde. Aussi bien Charles de Gaulle que la reine Elizabeth II y logent, tout comme Ronald Reagan ou Grace de Monaco.

Politique

Plusieurs premiers ministres du Québec installeront au Château leurs quartiers personnels lors de leurs séjours dans la vieille capitale ou encore y tiendront des rencontres officielles.

Le plus célèbre pensionnaire québécois du Château est sans conteste Maurice Duplessis. Tandis que le premier ministre canadien est installé depuis 1951 dans une vraie maison officielle située au 24 de la rue Sussex à Ottawa, le premier ministre Du-

plexis continue pour sa part de vivre à l'hôtel toute sa vie, dans la suite 1107. Duplessis y a ses habitudes de vieux garçon et bénéficie de la discrétion de la maison. À sa chambre, dit-on, les journaux sont à la traîne, tout comme ses disques d'opéra. Duplessis dispose aussi d'un bureau dans l'édifice.

Le premier ministre Daniel Johnson établira lui aussi ses quartiers au Château Frontenac. Le matin, il y passe volontiers de longues heures au téléphone plutôt que de se rendre à son bureau officiel.

Quand Jacques Parizeau, à la suite de son élection comme premier ministre en 1993, affirme qu'il est temps que cette fonction ne soit pas assujettie à un statut de locataire d'hôtel, on lui en fera reproche.

Folklore

À la hauteur de la promenade Dufferin, dans l'espoir d'attirer une nouvelle clientèle sensible à la tradition québécoise, l'hôtel propose à compter des années 1970 « une réplique de l'un des premiers villages canadiens-français ». La cuisine « traditionnelle » est soudain à l'honneur. Le personnel est vêtu de tenues « paysannes ». Le Château décide de mimer ce que son architecture a nié de bout en bout: le monde populaire ramené à sa portion capable d'être commercialisée, c'est-à-dire le folklore.

Dans les années 1920, dans un même esprit, le Château Frontenac avait déjà accueilli différents festivals de chansons traditionnelles, d'artisanat et des manifestations du genre capables de condenser une société en un horizon touristique commode.

Racisme

Dans son édition du 6 août 1945, le jour où la bombe atomique détruit la ville d'Hiroshima, *Le Devoir* rapporte qu'un couple de Noirs américains gagne la première manche d'une bataille juridique contre le

Château Frontenac. Le docteur George Dows Cannon et sa femme, Lillian Moseley, ont obtenu « une injonction temporaire » de la part d'un juge pour que l'hôtel et son personnel cessent « de leur interdire l'accès à la salle à manger et aux autres pièces accessibles aux hôtes réguliers ». Ils demandent 900\$ en dommages causés par les pratiques discriminatoires de l'hôtel. Le D^r Cannon affirme qu'il a payé le prix de sa chambre comme tout le monde, soit 12\$, et qu'il a donc droit aux mêmes services que les autres pensionnaires de l'hôtel. Médecin important de New York, le D^r Cannon était connu aux États-Unis pour ses efforts voués à améliorer la condition des Noirs de Harlem.

Depuis combien de temps cette discrimination au Château Frontenac était-elle monnaie courante?

Ce racisme qui se manifeste derrière les lourds rideaux ourlés du chic hôtel, l'écrivain Roger Lemelin le dénonce aussi à sa façon dans *Les Plouffe*. Dans l'adaptation cinématographique de son œuvre confiée au cinéaste Gilles Carles, un serveur du Château qui refuse de parler français dans une arrogance toute coloniale se voit malmené jusqu'à ce qu'il admette sa capacité à le faire.

Longtemps, le Château fut réservé à une élite économique qui se serrait les coudes pour n'y laisser entrer qu'elle. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec le développement rapide du tourisme de masse, que le Château fut fréquenté par des promeneurs de nouveaux horizons.

Les divers agrandissements que le bâtiment a connus au fil des époques témoignent des mutations de la richesse et du luxe que l'institution continue de symboliser. En 1993, dans les derniers grands travaux importants, on ajoute une piscine. Qui eût pu seulement penser, au moment de sa construction au XIX^e siècle, que se baigner dans une ville d'hiver deviendrait une activité allant de soi pour des vacanciers?



La piscine a été ajoutée lors des derniers grands travaux d'importance, en 1993.

ÉDITORIAL

NOUVEAUX COURS D'ÉDUCATION SEXUELLE

La sexualité en dilettante

Le ministre Sébastien Proulx obligera toutes les écoles à donner dès septembre prochain des cours d'éducation à la sexualité. Syndicats et directeurs d'école estiment que le projet est mal défini. Le ministre les convie à faire un saut dans l'inconnu.

L'occasion était trop belle. Jeudi se déroulait à Québec le Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels. Le gouvernement Couillard, qui a déjà les yeux fixés sur l'échéance électorale, en a profité pour annoncer qu'il engageait 25 millions de dollars pour lutter contre les violences sexuelles. Pour compléter le tableau, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, a annoncé que des « apprentissages en éducation à la sexualité » seront instaurés dans les 3000 écoles du Québec.

Un projet-pilote en éducation sexuelle, auquel participent 19 écoles, en est à sa deuxième année. En outre, le ministre avait invité les écoles qui le souhaitent à offrir ces cours dès septembre 2017 et près de 200 écoles publiques et privées ont accepté de le faire. Au printemps, il avait évoqué la date butoir de septembre 2018 pour étendre le programme à toutes les écoles. Sans se soucier du comité consultatif qu'il avait formé et qui est composé d'une vingtaine de représentants des directions d'école, des commissions scolaires, des syndicats d'enseignants et des comités de parents, Sébastien Proulx a décidé d'aller de l'avant avec la généralisation d'un programme au sujet duquel subsistent encore bien des inconnues.

C'est sur une base volontaire que les quelque 220 écoles offrent des cours d'éducation sexuelle. En les imposant à l'ensemble des écoles, le ministre aura donc affaire avec des directions d'école et des enseignants qui pourraient opposer une résistance à l'introduction de ce programme hors norme.

Cinq heures par an seront consacrées à la matière au primaire et quinze heures par an au secondaire. Ces heures seront prises à même les plages d'enseignement des autres matières. Mais on ne sait pas lesquelles, puisque ça dépend de l'enseignant — le professeur de français, d'éducation physique, de sciences, d'histoire, etc. — qui se montrera désireux d'enseigner la nouvelle matière. Certains cours d'éducation sexuelle pourront être donnés par des professionnels du réseau de la santé — infirmières, travailleurs sociaux —, par des sexologues de la commission scolaire, quand il y en a — elles sont rares —, ou encore par des psychologues scolaires (comme s'ils avaient le temps).

Directions d'école et enseignants auront carte blanche pour déterminer leur mode d'organisation. Débrouillez-vous, leur enjoint le ministre. Il a débloqué 3 millions de dollars pour payer la formation des enseignants, mais aucune somme pour des ressources additionnelles.

Sébastien Proulx écarte la voie de la création d'un nouveau programme livré par un enseignant spécialisé: il est trop compliqué de modifier le régime pédagogique. Il écarte aussi la possibilité d'engager des enseignants en éducation sexuelle qui passeraient de classe en classe et d'école en école.

En cette ère où les jeunes ont accès par Internet à une foule d'informations sur la sexualité, dont certaines sont de nature pornographique ou promeuvent carrément la violence, il est clair que l'école doit offrir des cours d'éducation sexuelle. Un large consensus existe d'ailleurs à cet égard. Sébastien Proulx poursuit un objectif louable. Mais il a choisi une approche à la va-comme-je-te-pousse, reposant largement sur la capacité des écoles de faire davantage avec les mêmes moyens et sur une forme de dilettantisme qu'on ne tolérerait pas dans d'autres matières.

PROCHE-ORIENT

La valse des armes

Toute une mise en scène, jeudi, dans une base militaire de Washington, de la part de l'ambassadrice américaine aux Nations unies, Nikki Haley, dans le cadre de la campagne trumpiste contre Téhéran. Debut parmi des débris de missiles qu'elle a présentés comme « preuves irréfutables » de la vente d'armes de l'Iran à ses alliés houthis au Yémen, elle a accusé le régime iranien d'être en « violation flagrante » de ses obligations internationales et de l'accord sur le nucléaire. Sur quoi, l'allié saoudien, qui n'en finit pas de s'étrangler d'indignation depuis le tir de missile effectué début novembre par les rebelles yéménites en direction de l'aéroport de Riyad, a lancé un appel on ne peut plus télégraphié à la communauté internationale afin qu'elle agisse contre l'Iran « immédiatement ».

Il faut que les États-Unis, plus grand vendeur d'armes au monde devant la Russie et l'Arabie saoudite, une dictature armée jusqu'aux dents par les bons soins du Canada, entre autres fournisseurs, se sentent drôlement libres de rouler les opinions internationales dans la farine pour pousser d'aussi peu crédibles cris d'orfraie. Qui, de toute façon, ne sait pas déjà que l'Iran apporte son appui logistique aux Houthis, au vu de la violence avec laquelle la coalition de pays arabes emmenés par Riyad fait pleuvoir des bombes sur le Yémen?

C'est que, coïncidence utile, un rapport sur les circuits d'approvisionnement en armes du groupe État islamique (EI), publié le même jour par l'ONG Conflict Armament Research (CAR), montre à quel point les États-Unis ont une poutre dans l'œil.

La circulation d'armes dans le monde est une affaire aussi opaque que complexe. Fruit de trois ans d'enquête à Kobané, Bagdad, Fallouja et Mossoul, le rapport détaille sans surprise qu'une grande partie des armes du groupe EI a été pillée aux armées syrienne et irakienne. Il est plus éclairant en ce qu'il montre que des armes fournies aux rebelles syriens par les États-Unis et l'Arabie saoudite sont tombées aux mains du groupe EI. Plus précisément, il révèle que les livraisons américaines ont été faites dans la plupart des cas en violation des accords conclus avec les fournisseurs européens — notamment la Bulgarie et la Roumanie —, des accords qui interdisaient la réexportation des armes.

Si donc Téhéran trahit sa signature, Washington fait pareil. En fait, Washington trahit doublement la sienne, étant signataire, lui, du Traité sur le commerce des armes (TCA, conclu en 2013), censé lutter contre le commerce illicite des armes classiques. Ce qui revient à ceci: en amont, des États pyromanes distribuent des armes à tort et à travers. En aval, les diplomates sont priés d'éteindre les feux et les ONG, face aux crises humanitaires, de jouer les pompiers.

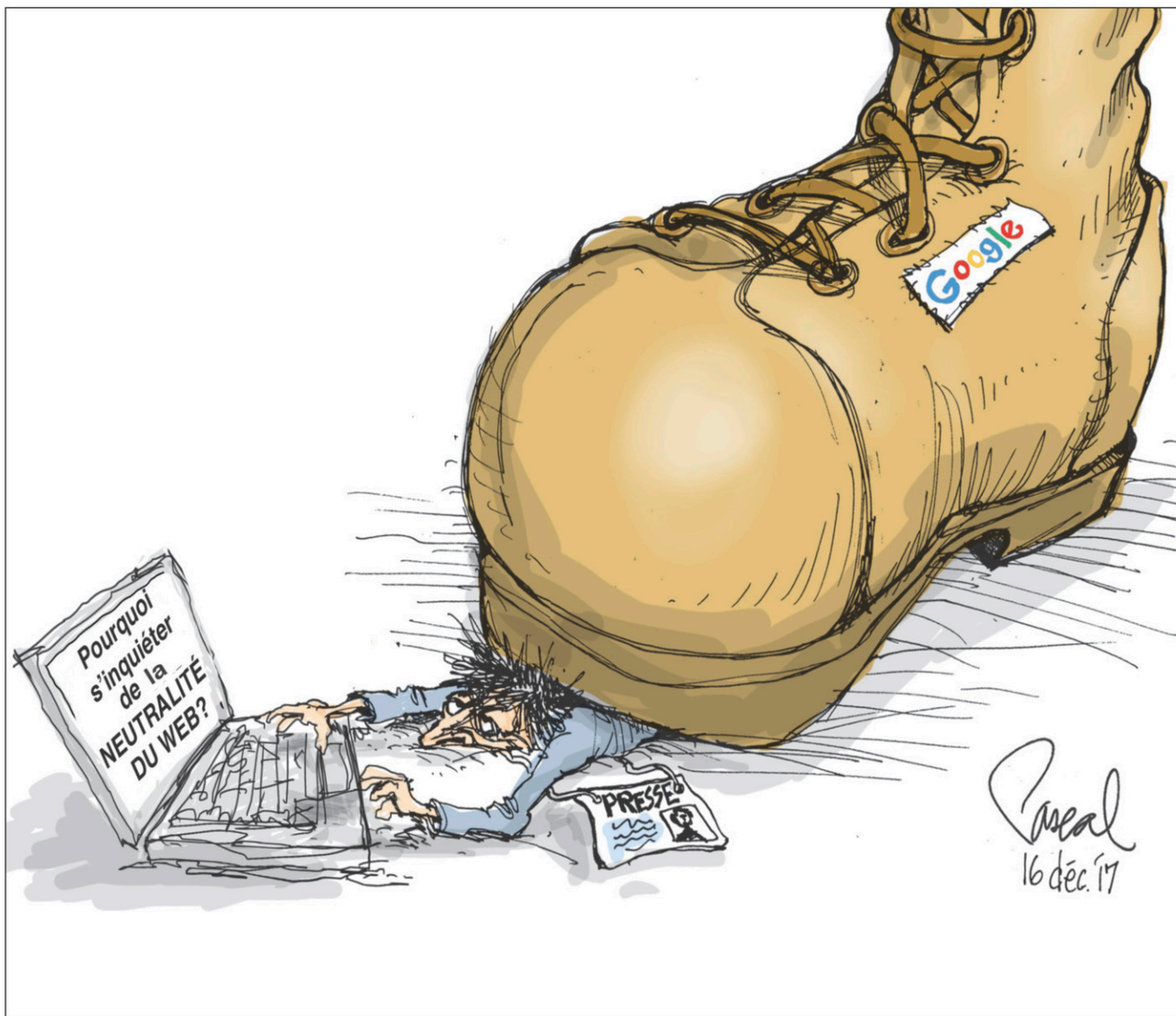
Si donc Téhéran trahit sa signature, Washington fait pareil. En fait, Washington trahit doublement la sienne, étant signataire, lui, du Traité sur le commerce des armes (TCA, conclu en 2013), censé lutter contre le commerce illicite des armes classiques. Ce qui revient à ceci: en amont, des États pyromanes distribuent des armes à tort et à travers. En aval, les diplomates sont priés d'éteindre les feux et les ONG, face aux crises humanitaires, de jouer les pompiers.

Si donc Téhéran trahit sa signature, Washington fait pareil. En fait, Washington trahit doublement la sienne, étant signataire, lui, du Traité sur le commerce des armes (TCA, conclu en 2013), censé lutter contre le commerce illicite des armes classiques. Ce qui revient à ceci: en amont, des États pyromanes distribuent des armes à tort et à travers. En aval, les diplomates sont priés d'éteindre les feux et les ONG, face aux crises humanitaires, de jouer les pompiers.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Vive la grammaire française !

M. Luc Papineau nous apprenait ce jeudi 14 décembre que « la Loi sur l'instruction publique interdit que les écoles publiques obligent les parents à acheter une grammaire pour leur enfant ».

Cette affirmation est plutôt ambiguë. Il aurait été plus pertinent et plus juste de citer la Loi sur l'instruction publique elle-même. Elle stipule très exactement ce qui suit:

Art. 7 « L'élève [...] a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études [...] Cet élève dispose personnellement du manuel choisi [...] pour chaque matière obligatoire et à option pour laquelle il reçoit un enseignement. »

Art. 77.1. « [...] « Sur proposition des enseignants [...] le directeur de l'école [...] approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études. »

Art. 230. « La commission scolaire s'assure [...] que l'école, conformément à l'article 7, met gratuitement à la disposition de l'élève les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études et lui assure un accès gratuit à des ressources bibliographiques et documentaires. »

En résumé, chaque élève a le droit de disposer personnellement d'un manuel requis pour l'enseignement; ceux-ci sont gratuits; leur choix relève d'abord des enseignants eux-mêmes; il doit être approuvé ensuite par le directeur en tenant compte, bien sûr, du budget de l'école, lequel est approuvé par le conseil d'établissement où siègent les parents, les représentants du personnel, dont évidemment des enseignants, et, au secondaire, des élèves.

Bref, il appartient aux professeurs, et en particulier aux professeurs de français, de convaincre leur directeur (et éventuellement le conseil d'établissement) qu'une grammaire est un manuel nécessaire à leur enseignement et que, conformément à la loi, chaque élève doit en disposer personnellement et gratuitement. Sinon, il

faut leur appliquer ce vieux principe: « Nul ne peut invoquer sa propre turpitude! »

Jean-Pierre Proulx,
 journaliste et professeur retraité
 Montréal, le 14 décembre 2017

Bonjour-Hi !

On aura presque tout dit pour justifier ce « Bonjour-Hi! ». Mondialisation oblige. Respect oblige. Ouverture oblige. Bilinguisme oblige. J'ai beaucoup voyagé, et je le fais encore. J'arrive de deux semaines passées au Mexique. Je n'y ai jamais entendu « Hola-Hi! ». Cet été, je suis allé à Barcelone, je n'ai jamais entendu « Buenos dias-Hi! ». Au Brésil non plus, je n'ai pas entendu de « Olá-Hi! ». Je vais fréquemment dans les autres provinces, je n'y ai jamais entendu « Hi-Bonjour! ». Est-ce que tous ces gens refusent la mondialisation; manquent de respect envers qui que ce soit ou manquent d'ouverture? Bien sûr que non. Ils sont fiers de leur langue et ils n'ont pas à emprunter aux autres une fierté qu'ils ont déjà.

René LeBel
 Le 13 décembre 2017

LIBRE OPINION

Aimer l'OM sans dénigrer l'OSM

STÉPHANE LÉVESQUE

Président de l'Association des musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal

Les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) sont fiers du succès obtenu par l'Orchestre Métropolitain (OM) lors de sa récente tournée européenne. Nous ressentons toujours la même fierté envers tous les musiciens et ensembles montréalais ou québécois qui ont du succès lors de sorties ou de tournées, qu'il s'agisse d'orchestres, de groupes de musique de chambre, de solistes, de chefs d'orchestre ou de compositeurs.

Beaucoup d'entre nous, à l'OSM et à l'OM, ont fait leurs études ensemble, que ce soit dans les conservatoires et universités du Québec, d'ailleurs au Canada ou de l'extérieur du pays. Plusieurs musiciens de l'OM se joignent régulièrement à l'OSM à titre de surnuméraires, d'autres ont étudié auprès de musiciens de l'OSM et nous faisons tous partie d'une communauté musicale montréalaise talentueuse, diversifiée et stimulante.

Dans cette optique, nous trouvons absolument désolant que le chroniqueur de musique classique du *Devoir*, M. Christophe Huss, s'évertue depuis un certain temps à promouvoir une confrontation malsaine entre nos deux orchestres montréalais et qu'il ne puisse s'empêcher de célébrer les succès de l'OM en dénigrant l'OSM au passage. Cela est particulièrement frappant dans son article du 9 décembre dernier (« Réinventer un modèle pour l'Orchestre Métropolitain »).

Dans cet article, on laisse notamment

entendre que les musiciens québécois ne se présentent plus aux auditions nationales de l'OSM visant à recruter de nouveaux titulaires, car ils savent que la préférence sera accordée aux musiciens de l'extérieur du Canada. Cette prétention est fautive, si bien qu'au cours des dix dernières années les deux tiers des postes à pourvoir l'ont été à l'issue d'auditions nationales, ajoutant ainsi au contingent de musiciens québécois et canadiens au sein de l'OSM. En outre, plusieurs autres musiciens québécois et canadiens ont obtenu leurs postes à la suite d'auditions internationales, ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui plus de la moitié des musiciens de l'OSM sont d'origine québécoise et les trois quarts, d'origine canadienne.

Contrairement à ce qu'affirme M. Huss, la langue principale de travail à l'OSM est le français. Il l'avait d'ailleurs lui-même reconnu dans un article publié le 7 octobre à la suite d'un entretien avec le chef de la direction, M^{me} Madeleine Careau, au sujet du prochain directeur musical de l'OSM. Affirmer maintenant que l'OSM travaille principalement en anglais, en se basant seulement sur le visionnement d'une émission de télévision, ne correspond pas à la réalité.

Au cours de leurs 40 tournées et sorties depuis plus de 50 ans, les musiciens de l'OSM ont toujours été fiers de représenter Montréal ainsi que tout le Québec et le Canada, tant au pays que sur la scène internationale. Et tant mieux si les musiciens de l'OM sont aujourd'hui animés du même sentiment. Nous pouvons tout célébrer le succès des musiciens d'ici sans dénigrer une organisation au profit d'une autre.

Réponse du critique

Les iniquités dont *Le Devoir* fait état dans ce papier sont formulées par le chef Yannick Nézet-Séguin lui-même, qui réclame plus d'équité pour l'Orchestre Métropolitain. Il ne s'agit pas ici de dénigrement, mais bien d'une saine comparaison dans un écosystème musical et financier par ailleurs petit et fragile. Loin de promouvoir quelque confrontation malsaine, *Le Devoir* n'est par ailleurs que l'observateur de l'usage fait depuis 15 ans des positions dominantes sur la scène musicale montréalaise.

La question délicate du recrutement national est également développée par le chef, qui se désole que l'excellence de la formation musicale au Québec ne trouve pas davantage de concrétisation à l'OSM. C'est ce que corroborent les récents échos que nous avons du milieu.

Sur l'usage du français à l'OSM, c'est M^{me} Careau, chef de la direction, qui a indiqué, en entrevue au *Devoir* le 7 octobre, que la maîtrise du français sera un critère essentiel dans le choix du prochain chef. Nulle part toutefois ne revient-elle sur les pratiques présentes, sur ce qui se passe sur scène, où l'anglais a bel et bien droit de cité. Même pour l'avenir, M^{me} Careau prend soin de ne pas ouvrir la porte sur la langue qui sera utilisée avec les musiciens, parlant plutôt de la nécessité pour le prochain chef de parler en français « au public, aux médias, à la communauté politique et des affaires ».

Christophe Huss

IDÉES

Les résultats insuffisants des conférences climatiques

GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET LA COOPÉRATION (GREDIC)

Les récentes conférences climatiques internationales tenues à Bonn en novembre (COP23) et à Paris le 12 décembre (One Planet Summit) ont permis de constater que le réchauffement climatique était loin d'être maîtrisé et que les conséquences dramatiques, notamment pour les populations des pays pauvres, étaient de plus en plus inquiétantes. Les mesures annoncées restent notoirement insuffisantes pour faire face aux menaces.

Les deux conférences étaient complémentaires: la COP23 orientée sur les mécanismes de la mise en œuvre de l'Accord climatique de Paris de 2015 et le One Planet Summit sur les financements. Elles se sont tenues dans un contexte où plusieurs études récentes montrent l'urgence du défi climatique. Ainsi, 15 364 scientifiques de 184 pays viennent de publier un manifeste dénonçant le peu de mesures prises pour contrer le changement climatique potentiellement catastrophique. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ) affirme que l'augmentation des températures dépassera 3 °C et que la cible de 2 °C, établie en 2015, était irréaliste par rapport aux actions envisagées. De plus, selon l'étude d'Oxfam, des migrations majeures sont à prévoir de populations de pays pauvres « déracinées par les changements climatiques ». Ainsi, « la montée du niveau de la mer pourrait entraîner la submersion de terres où vivent 280 millions de personnes ».

D'autres études des Nations unies mentionnent que les populations des pays pauvres seront les plus gravement touchées, alors que ce sont essentiellement celles des pays riches qui sont responsables des changements climatiques. Ainsi, le rejet de CO₂ par habitant est annuellement de 16 tonnes aux États-Unis, de 14 tonnes au Canada, de 7 tonnes en Chine et de seulement 0,1 tonne dans les pays les plus pauvres! Au total, l'Afrique ne contribue que pour 3% aux émissions mondiales! Selon l'étude d'Oxfam, 50% des émissions de CO₂ sont attribuables aux 10% de la population la plus riche et seulement 10% aux 50% de la population la plus pauvre! Quel paradoxe!

Résultats

Le résultat le plus positif des deux conférences est la prise de conscience des dirigeants politiques que l'augmentation des températures va largement dépasser l'objectif fixé de 2 °C et aura des conséquences plus désastreuses qu'anticipées. Ainsi, le président français, Emmanuel Macron, a déclaré au One Planet Summit: « on est en train de perdre la bataille. On ne va pas assez vite et c'est ça, le drame. [...] On doit tous bouger, car on aura tous à rendre compte ».

Parmi les mesures annoncées qui auront des impacts positifs dans les pays pauvres, citons ceux-ci: la fin des financements de la Banque mondiale pour l'extraction de pétrole et de gaz; la création de fonds spécifiques pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification et pour le transfert de l'innovation agricole; la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. D'autres initiatives restent

GEOFFROY VAN DER HASSELT AGENCE FRANCE-PRESSE
Manifestation en marge du One Planet Summit

pendant à être financées concernant l'environnement et l'eau.

La conférence de Paris de 2015 avait décidé qu'à partir de 2020, les pays riches mobiliseraient 100 milliards de dollars par année de sources privées et publiques pour permettre aux pays pauvres de s'adapter aux effets des changements climatiques et de réduire leurs émissions de gaz. Les deux récentes conférences n'ont pas permis de progresser significativement vers cet objectif, même si les mesures précédentes y contribuent. Les pays pauvres réclament qu'au moins 50% des fonds soient consacrés aux initiatives urgentes d'adaptation aux changements climatiques, alors qu'actuellement ce ne sont que 20%, 80% allant à des investissements pour réduire leurs faibles émissions de CO₂. En effet, les investissements privés qui constituent une partie de

ces fonds ont une meilleure rentabilité dans des projets de nouvelles sources d'énergie que dans des projets d'adaptation (réhabilitation des sols, digues etc.).

Initiatives du Canada

En 2015, le Canada avait annoncé un montant de 2,64 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les pays pauvres à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques. Lors des dernières conférences, le Canada a annoncé un partenariat avec la Banque mondiale pour accélérer la transition énergétique dans les pays en développement. Concrètement, le Canada a annoncé une contribution de 10 millions pour un cofinancement avec des partenaires privés d'un parc éolien en Jamaïque.

Ces promesses et mesures sont décevantes, d'autant plus qu'il semble que ces fonds fassent partie de l'enveloppe de l'aide internationale déjà existante. De plus, cette dernière est à son plus bas niveau historique de 0,28% du PIB! C'est une performance désastreuse de la part du Canada!

Nous encourageons les organisations de la Société civile canadienne à se mobiliser davantage pour inciter le gouvernement à appuyer beaucoup plus les pays pauvres à faire face aux ravages provoqués par les changements climatiques dont nous sommes les premiers responsables.

Le GREDIC: Nicole Saint-Martin, Robert Legendre, Nigel Martin, Yves Pétillon, Mario Renaud et Pierre Véronneau. Anciens directeurs généraux d'organismes de coopération internationale et cadres de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Quelque 21 000 personnes ont traversé de manière irrégulière la frontière canado-américaine en un an.

Réfugiés: le Canada peut montrer la voie

JEAN NICOLAS BEUZE
Représentant du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) au Canada

Depuis des décennies, nombre de pays font face à l'arrivée, souvent massive et désorganisée, de migrants et de réfugiés. Il faut reconnaître que, jusqu'ici, le Canada a été épargné. Cependant, cette position relativement privilégiée à l'ère des flux migratoires à l'échelle mondiale a été remise en question par le nombre d'arrivées irrégulières cet été, notamment au Québec.

Bien sûr, les chiffres ici restent faibles en comparaison de ceux d'autres pays: quelque 21 000 personnes ont traversé de manière irrégulière la frontière canado-américaine en un an alors qu'en un seul jour plus de 50 000 Rohingyas se réfugiaient au Bangladesh. Bien sûr, aussi, le Canada peut s'enorgueillir — et à juste titre — d'avoir accueilli ces demandeurs d'asile, principalement originaires d'Haïti, avec des standards de réception et d'intégration qui font la force de ce pays d'immigrants.

Et contrairement à certaines peurs véhiculées par des oiseaux de mauvais augure, le système d'asile n'a pas cédé

sous le poids de ces nouvelles demandes d'asile et les frontières restent sûres et bien gardées, les autorités compétentes ayant pris les mesures nécessaires. La compassion et le sens du devoir envers ceux qui cherchent protection ont triomphé de ces peurs.

La tentation pourrait être grande, toutefois, pour le Canada de se replier sur soi et de se concentrer sur ses besoins intérieurs — « besoins » plutôt que « problèmes » car, pour un pays comme le Canada, recevoir quelques dizaines de milliers de demandeurs d'asile n'est pas en soi un problème. D'autant plus qu'en 2016, le pays avait déjà accueilli un nombre record de réfugiés, principalement syriens, à travers la réinstallation. Certains de mes interlocuteurs me répètent ces jours-ci qu'ils craignent que l'arrivée de demandeurs d'asile et de « réinstallés » en plus grand nombre ces derniers temps ne donne à d'aucuns le sentiment que le Canada n'a plus à se soucier des réfugiés, ayant déjà fait beaucoup pour eux.

Servir d'exemple

Je crois qu'au contraire, l'expérience vécue cette année peut nous servir d'exemple et donner tout son sens à la notion de partage des responsabilités. N'oublions pas que 85% des réfugiés restent dans les

pays limitrophes aux conflits, en particulier sur le continent africain, soit dans des pays qui souvent luttent contre la pauvreté de leurs propres citoyens. L'écart entre les budgets nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées et les financements reçus par les Nations unies et les ONG ne cessent de s'agrandir. Notre incapacité collective à mettre fin aux conflits et à les prévenir signifie que le retour à la maison de ces populations — qui est leur souhait principal — devient un objectif de plus en plus illusoire à court terme. Par le passé, la solidarité entre pays riches et ceux en première ligne à qui incombent le fardeau de recevoir les réfugiés s'exprimait, en autres, par la réinstallation des plus vulnérables. Cette solidarité, néanmoins, s'amenuise. Avec 43% de places en moins pour la réinstallation globalement, moins de 1% des réfugiés seront réinstallés dans un pays tiers en 2018. L'année prochaine, le Canada recevra 9000 des 1,2 million de réfugiés que mon organisation, le Haut-commissariat aux réfugiés, a identifié comme ayant besoin de cette solution pour survivre.

Lors de sa visite dans la Belle Province au début du mois de novembre, le haut-commissaire, Filippo Grandi, a été une fois encore émerveillé

par les élans de solidarité et les services mis en place pour l'intégration, en particulier socio-économique, des réfugiés. Il a aussi pris bonne note du souci du gouvernement fédéral de placer les femmes au centre de ses priorités, et de manière notable à travers sa politique d'aide internationale. En effet, plus des trois quarts des personnes sous son mandat sont des femmes et des enfants: ils sont les premières victimes des conflits et des déplacements forcés, comme ne cesse de le répéter le HCR.

Parce qu'il a les outils pour recevoir et intégrer davantage de réfugiés sur son sol, le Canada peut montrer la voie. Parce qu'il est un pays dit riche et protégé, du fait de sa géographie, des grands flux migratoires affectant le XXI^e siècle, le Canada se doit aussi de montrer sa solidarité envers ces pays qui ont gardé leur porte ouverte à ceux qui viennent s'y mettre à l'abri des conflits et des persécutions. Ce pays, sa population et ses leaders politiques peuvent, une fois encore, avoir un impact alors que d'autres hésitent à franchir le pas. C'était essentiellement le message du haut-commissaire durant sa récente visite, alors qu'il félicitait le Canada tout en lui demandant de faire encore plus pour les réfugiés. Je suis persuadé que son message sera entendu.

Des métaux à valoriser

ISABELLE BÉRUBÉ
Maîtrise en environnement

En réponse à l'article « Les déchets électroniques s'amoncellent à la vitesse grand V », paru dans Le Devoir du mercredi 13 décembre.

Les impacts de la mise au rebut de millions de tonnes métriques d'équipements électroniques chaque année sont complexes. Beaucoup plus complexes que la simple gestion des déchets rapportée dans l'édition du *Devoir* du 13 décembre.

En fait, cette problématique montre bien toute l'absurdité de nos économies non circulaires (non durables), c'est-à-dire un système basé sur l'extraction, la transformation, l'utilisation et l'élimination par enfouissement ou incinération de biens de consommation courants.

Pourtant, en plus d'être composés de matières plastiques réutilisables, ces déchets électroniques contiennent plusieurs métaux précieux. Il y a donc une perte brute et majeure pour l'économie, comme le soulignait avec justesse la journaliste Pauline Gravel.

« La valeur des matériaux qui auraient pu être récupérés des vieux appareils jetés en 2016 [...] atteignait 55 milliards, ce qui excède le produit intérieur brut de la plupart des pays du monde », écrit-elle.

Dans les pays développés, la consommation de métaux par habitant est dix fois supérieure à la moyenne mondiale. En l'espace de 20 à 30 ans, les grands pays consommateurs de ressources ont plus que triplé le nombre de métaux différents utilisés pour les applications industrielles.

Faut-il rappeler qu'il s'agit de ressources non renouvelables? Pourquoi alors ne pas rapidement mettre en place les équipements et les infrastructures pour récupérer ces métaux? Parce que cette approche n'est pas dans l'ADN de l'industrie.

En fait, la grande majorité des téléphones cellulaires, des ordinateurs ou autres biens électroniques ne sont pas fabriqués pour qu'on en récupère les métaux avec lesquels ils sont faits.

Aucune loi ne force les manufacturiers à miser sur une conception écologique de leurs produits afin de favoriser l'extraction et la réutilisation

des matériaux lorsqu'ils ont atteint leur fin de vie utile.

Pis encore, les fabricants conçoivent leurs équipements afin qu'il soit pratiquement impossible d'en extraire les précieux métaux. Rien n'est dû au hasard.

Pourtant, l'extraction de ces métaux a un impact sur l'environnement et la biodiversité, et ce, malgré les efforts des minières pour les atténuer.

Je ne mets pas en question l'utilisation de ces produits. Par contre, il faudrait légiférer pour interdire l'obsolescence programmée des produits de ce monde, qui utilisent cette stratégie pour nous obliger à jeter nos beaux appareils et à dépenser de nouveau.

Mais tout n'est pas sombre. Au Québec, nous pouvons nous réjouir de l'application du principe de responsabilité élargie des producteurs. Il responsabilise les fabricants en ce qui a trait à la récupération et au recyclage des produits qu'ils commercialisent.

Il faut cependant faire plus. Notamment en nous dotant d'une politique d'économie circulaire innovante, qui pourrait permettre de réduire l'extraction à la source et les impacts qui en découlent.

Le temps presse, et une statistique est très éloquent: en une seule génération, l'humanité extraira plus de métaux que pendant toute l'histoire de l'humanité. Vous avez bien lu: pendant toute l'histoire de l'humanité.

Ce constat est troublant. Il devrait nous convaincre de répondre à cet enjeu de manière rapide et efficace.



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

La grande majorité des biens électroniques ne sont pas fabriqués pour qu'on récupère les métaux avec lesquels ils sont faits.

Papineau et le testament politique de 1867

DANIEL TURP

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Comme on a cherché à souligner plusieurs anniversaires en 2017 et que l'on a notamment voulu commémorer le 150^e anniversaire de l'entrée en vigueur du British North America Act (aujourd'hui la Loi constitutionnelle de 1867, qui n'a d'officiel, en langue française, que le titre!) et de la création du Dominion du Canada, il est utile de rappeler à notre souvenir un autre grand moment de l'année 1867: le discours prononcé par Louis-Joseph Papineau le 17 décembre 1867 devant l'Institut canadien.

Qualifié souvent de «testament politique» et dévoilant, comme l'a si bien décrit le professeur Marc Chevrier, «l'envergure de l'homme et l'horizon de sa pensée», l'allocution de celui qui fut jadis chef du Parti canadien et du Parti patriote jetait en outre un regard critique sur la création de la nouvelle fédération canadienne.

Le passage suivant est révélateur des vues de Papineau sur les hommes qui ont été à l'origine de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et sur le processus ayant conduit à son adoption: «Ce n'est pas l'acceptation précipitée de l'acte de confédération bâclé à Québec qui peut prouver la sagesse des hommes d'État de l'Angleterre. Il n'est pas leur œuvre; il a été préparé dans l'ombre, sans autorisation de leurs constituants, par quelques colonistes anxieux de se cramponner au pouvoir qui leur échappait. Le sinistre projet appartient à des hommes mal famés et personnellement intéressés, l'accomplissement du mal au Parlement britannique, surpris, trompé et inattentif à ce qu'il fait. À première vue, l'acte de confédération ne peut avoir l'approbation de ceux qui croient à la sagesse et à la justice du Parlement, à l'excellence de la Constitution anglaise, puisqu'il en viole les principes fondamentaux en appropriant les deniers appartenant aux colons seuls et non à la métropole ni à aucune autorité dans la métropole. Il est plus coupable qu'aucun autre acte antérieur. Il a les mêmes défauts, et il en a de nouveaux, qui lui sont propres, et qui sont plus exorbitants contre les colons que ne l'ont été ceux des chartes parlementaires ci-devant octroyées, ou imposées.»

Et Papineau d'ajouter, dans ce discours: «Les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Louis-Joseph Papineau

vraies doctrines sociologistes des temps modernes se résument en peu de mots: reconnaître que, dans l'ordre temporel et politique, il n'y a d'autorité légitime que celle qui a le consentement de la majorité de la nation; de constitutions sages et bienfaisantes que celles sur l'adoption desquelles les intéressés ont été consultés et auxquelles les majorités ont donné leur libre acquiescement.»

La population ne sera pas consultée

S'agissant du «libre acquiescement», n'y a-t-il pas lieu de rappeler que les résolutions de la Conférence de Québec, qui seront pour l'essentiel reprises dans le projet d'Acte de l'Amérique du Nord britannique, donneront lieu à un vote au Parlement du Canada-Uni le 10 mars 1865, 62 des 65 députés du Canada-Est, dont le territoire sera appelé à devenir celui de la Province de Québec, prenant part au vote. Des 62 voix exprimées, 37 qui y sont favorables, et 25 défavorables. Parmi des députés francophones qui comptent pour 49 des 62 élus, 27 votent pour et 22 votent contre. La version définitive de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne sera jamais été approuvée par l'Assemblée législative du Canada-Uni, après son adoption par le Parlement du Royaume-Uni et sa sanction par la reine le 29 mars 1867. Et la population du Bas-Canada ne sera pas non plus consultée sur le contenu de nouvelle loi fondamentale.

La Loi constitutionnelle de 1867 est l'un des piliers constitutionnels sur lesquels le Canada s'est construit et continue de se développer. En application de cette loi, le Parlement du Canada a élargi considérablement ses compétences grâce aux tribunaux, qu'il s'agisse du Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, qui lui a

attribué des compétences en matière de radiocommunications, de télécommunications et de câblodistribution, qui le fondent aujourd'hui à réglementer également l'Internet.

C'est aussi sur cette loi que se sont appuyées les autorités fédérales pour exercer un «prétendu» pouvoir de dépenser et pour s'ingérer dans la mise en œuvre de l'ensemble des compétences dévolues au Québec, en particulier par des transferts en matière de soins de santé, d'éducation postsecondaire, d'aide sociale et de services sociaux, de développement de la petite enfance et de services de garde. Ce prétendu pouvoir n'est pas non plus étranger à la volonté de l'État fédéral d'intervenir dans les affaires municipales et urbaines et de formuler, comme il l'a fait très récemment, une Stratégie nationale sur le logement du Canada.

Pas de consentement

Ce premier pilier de l'édifice constitutionnel canadien a été complété par de multiples lois, parmi lesquelles on compte la Loi constitutionnelle de 1982. L'adoption de cette loi, résultant d'une procédure de rapatriement menée à terme sans le consentement du gouvernement, du Parlement ou du peuple du Québec, n'a pas obtenu, pour reprendre les mots de Papineau, le consentement de la majorité de la nation. Elle ne saurait non plus être classée parmi ces «constitutions sages et bienfaisantes que celles sur l'adoption desquelles les intéressés ont été consultés, et auxquelles les majorités ont donné leur libre acquiescement», s'agissant en particulier des principes du bilinguisme et du multiculturalisme qu'elle enchâsse. Et pourtant, c'est sur cette loi que se sont appuyés les tribunaux pour empêcher le Québec de mettre en œuvre, par la Charte de la langue française, une politique visant à faire du français la langue commune du Québec. Et c'est, de toute évidence, en vertu de cette même Loi constitutionnelle que les velléités d'affirmation de la neutralité religieuse de l'État québécois, sans même parler de sa laïcité, seront mises en échec.

Pour honorer la mémoire de Papineau, n'y a-t-il pas lieu d'engager le Québec dans une conversation avec ses propres citoyens et citoyennes en vue de le doter de sa propre loi fondamentale? Ne devrait-on pas préparer, non plus «dans l'ombre», mais en toute transparence, une première Constitution québécoise, avec «l'autorisation de ses constituants». N'est-il pas temps de créer un Mouvement pour constituer le Québec?

Apprivoiser la bête

CLÉMENT LABERGE

Consultant, culture et numérique Québec

Dans une chronique particulièrement alarmiste publiée le 11 décembre dans *Le Devoir*, Louise Beaudoin appelle à des interventions vigoureuses de l'État afin de protéger la diversité culturelle et linguistique, qui serait gravement menacée de disparition au cours des cinq prochaines années. Comme les baleines noires.

Le problème, c'est que les actions qu'elle propose afin de répondre à cet imminent danger risquent de se révéler inefficaces si elles ne tiennent pas compte de l'ADN du numérique, c'est-à-dire des mécanismes sur lesquels il s'appuie.

À titre d'exemple, on ne peut plus se contenter de dénoncer que «la tuyauterie et les algorithmes des multinationales américaines déterminent déjà largement ce que nous regardons et écoutons». Il faut aussi s'interroger sur les raisons qui expliquent cette situation. Et quand on le fait, on est rapidement forcé de constater que les industries culturelles québécoises ont aussi leur responsabilité dans cette situation.

En effet, à défaut de fournir aux algorithmes qui organisent le Web des renseignements adéquats sur nos productions culturelles (des métadonnées de qualité), il ne faut pas s'étonner que celles-ci restent inconnues. Elles sédimentent naturellement au fond des disques durs de la Silicon Valley, sans aucune découvrabilité. Il n'y a pas de complot là-dedans, c'est le résultat logique d'un manque d'information. Et cela décrit malheureusement assez bien la situation actuelle. L'Observatoire de la culture et des communications du Québec a d'ailleurs consacré un rapport à cette question il y a quelques mois.

La réalité, c'est que, même si on exigeait dès demain un quota de pièces musicales québécoises sur la page d'accueil de iTunes, Apple ne serait probablement pas en mesure de le faire. Pas parce que Goliath ne le veut pas, mais parce que les métadonnées qui accompagnent les fichiers musicaux sont trop pauvres. Elles ne permettent souvent même pas de savoir s'il s'agit d'une chanson québécoise. — Ben t'sé, franchement, Pierre Lapointe, c'est évident que c'est un Québécois! — Ben non... pas pour un algorithme! Il faut savoir le dire dans le langage des ordinateurs, à partir de normes et des standards internationaux. Et c'est souvent là que le bât blesse.

Est-ce que de meilleures métadonnées régleront tout? Certainement pas. Mais elles apparaissent de plus en plus comme une condition préalable à toute ambition dans le monde culturel numérique. Tout le monde doit bien le comprendre, et en tout premier lieu les producteurs, qui ont la responsabilité de produire ces métadonnées, et les pouvoirs publics qui soutiennent la production culturelle. C'est heureusement de plus en plus le cas.

L'évolution du droit d'auteur, la transformation des circuits de diffusion, la dissolution des produits culturels dans diverses formes d'abonnement à des services culturels et l'apparition de puissants outils d'autoproduction sont aussi des éléments essentiels de la nouvelle dynamique culturelle. On ne peut plus réfléchir les enjeux de la diversité culturelle sans en tenir compte.

Je suis tout à fait d'accord avec Louise Beaudoin quand elle dit qu'il est urgent de réguler la mondialisation culturelle. Sauf que pour réussir à le faire efficacement, il faudra tenir compte des particularités de ces nouveaux espaces culturels. Il faudra d'abord apprivoiser la bête.

Réponse de la chroniqueuse

Monsieur Laberge,

Avec raison vous insistez sur les difficultés inhérentes au dressage de la bête particulièrement sur la «nécessité de fournir aux algorithmes [...] des renseignements adéquats sur nos productions culturelles».

Mais les normes internationales d'indexation doivent aussi être adaptées pour bien servir toutes les langues et toutes les cultures. En découle l'impérative obligation pour les États de s'attaquer à cette question et à toutes les autres posées par la nouvelle donne numérique et l'omniprésence des GAFAM. Je maintiens ma proposition selon laquelle, pour ce faire, le Québec s'allie à la France et à tous les pays francophones.

Je me réjouis, enfin, de nous savoir de plus en plus nombreux à partager le même sentiment d'urgence en ce qui concerne la régulation de la mondialisation culturelle.

Louise Beaudoin



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Une volonté politique serait nécessaire afin de rendre sécuritaires les conditions routières pour plusieurs cyclistes d'hiver.

Il faut rendre le vélo d'hiver sécuritaire

MATHIEU MURPHY-PERRON

Alors que Montréal se remet de sa première tempête de neige de la saison, nos représentants politiques fédéraux et municipaux se montrent incapables encore une fois de fournir des passages sécuritaires pour les milliers de résidents qui comptent sur leur bicyclette pour faire leur trajet quotidien.

Dimanche dernier, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain a annoncé la fermeture de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier, retirant ainsi le dernier lien que les cyclistes voyageant entre Montréal et la Rive-Sud pouvaient emprunter. La seule option légale qui leur reste, c'est de prendre le métro, vélo en main, à l'extérieur des heures de pointe, ce qui, nous en convenons, n'est pas l'idéal.

De même, aucun passage sécuritaire n'est offert aux résidents des quartiers au sud du canal de Lachine pédalant vers le centre-ville. Très peu d'informations ont été transmises depuis l'annonce du 15 décembre 2016 d'un projet pilote in-

tergouvernemental sur le déneigement d'un tronçon d'un kilomètre de piste du côté nord du canal. Catherine McKenna, la ministre fédérale responsable du dossier de Parcs Canada, n'a toujours pas répondu à la lettre que je lui ai envoyée en novembre dernier la questionnant sur l'état du projet pilote et l'encourageant à prolonger la portion à débayer afin de permettre aux cyclistes d'avoir accès au tunnel qui longe le pont Des Seigneurs. Sans cette révision mineure, la vie des cyclistes sera menacée quotidiennement par les automobilistes qui refusent de maintenir la distance de dépassement de 1,5 m sur le pont, qui est par ailleurs très étroit.

Le fait de déneiger un seul kilomètre (l'équivalent de 3% de la piste) offre peu d'incitatifs aux cyclistes pour emprunter cette route sans voiture lors de leur trajet hivernal. Bien que les défis logistiques liés à la mise en place d'un programme de déneigement complet soient importants, une volonté politique serait nécessaire afin de rendre sécuritaires les conditions routières pour plusieurs cyclistes d'hiver. Si le gouvernement fédéral tient à la sécurité des cyclistes, et qu'il est sé-

rieux dans sa prétention de vouloir déployer des efforts pour minimiser les effets des changements climatiques, il prendra les mesures nécessaires immédiatement afin de prolonger la portion du canal à déneiger cet hiver.

Les dangers que les ponts et les passages surélevés représentent pour les cyclistes sont déjà connus et des aménagements mal conçus peuvent être mortels. Des passages sécuritaires reliant les quartiers nord et sud du canal sont nécessaires si nous souhaitons prévenir des blessures graves et la mort de cyclistes.

Les dossiers du déneigement du canal de Lachine et du pont Jacques-Cartier peuvent facilement devenir une patate chaude pour les gouvernements fédéral et municipal. La sécurité des cyclistes est d'une trop grande importance pour subir cette déresponsabilisation politique. Les solutions qui peuvent sauver des vies sont connues depuis déjà plusieurs années. Est-ce que nos élus et élus attendent un drame humain avant de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la mobilité et la sécurité des cyclistes sur les routes montréalaises?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur exécutif média), Amélie Maltais (commis aux arts vivants); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

LE DEVOIR D'HISTOIRE

150^E ANNIVERSAIRE DU CANADA

William Lyon Mackenzie contre le « destin canadien »

Une fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés d'histoire le défi de décrypter un thème d'actualité à partir d'une comparaison avec un événement ou un personnage historique.

SIMON COUILLARD

L'auteur est doctorant en études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il y a 180 ans eurent lieu des rébellions manquées qui scellèrent l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada. Comment penser ce moment fondateur qui précéderait les véritables naissances du pays en 1867 et en 1917?

L'historien Allan Greer notait que les historiens canadiens-anglais « n'aimaient pas beaucoup les rébellions » de 1837-1838 et que leur récit des événements, « souvent vague à l'extrême », présentait l'épisode comme une « anomalie nécessaire » de l'histoire canadienne, « le triste sort des insurgés servant à valider un *pattern* plus large, en plus d'offrir aux Canadiens de puissantes leçons morales et politiques ».

Si Greer s'en désolait, ces récits ouvrent toutefois une fenêtre sur l'idéologie *canadian*. Pour mieux la comprendre, il faut s'intéresser au personnage de William Lyon Mackenzie, l'« alter ego » de Papineau dans le Haut-Canada, et à son rôle pour l'historiographie canadienne-anglaise.

D'une part, Mackenzie incarne une ambiguïté : comment concilier la loyauté envers l'Empire et la fidélité aux principes démocratiques et libéraux qui caractérisent censément les gens d'origine britannique? D'autre part, la réhabilitation du personnage sous le règne de son petit-fils Mackenzie King (premier ministre du Canada entre 1935 et 1948) par la nouvelle génération des professionnels de l'histoire témoigne d'une plasticité susceptible de convenir aux impératifs changeants de l'idéologie.

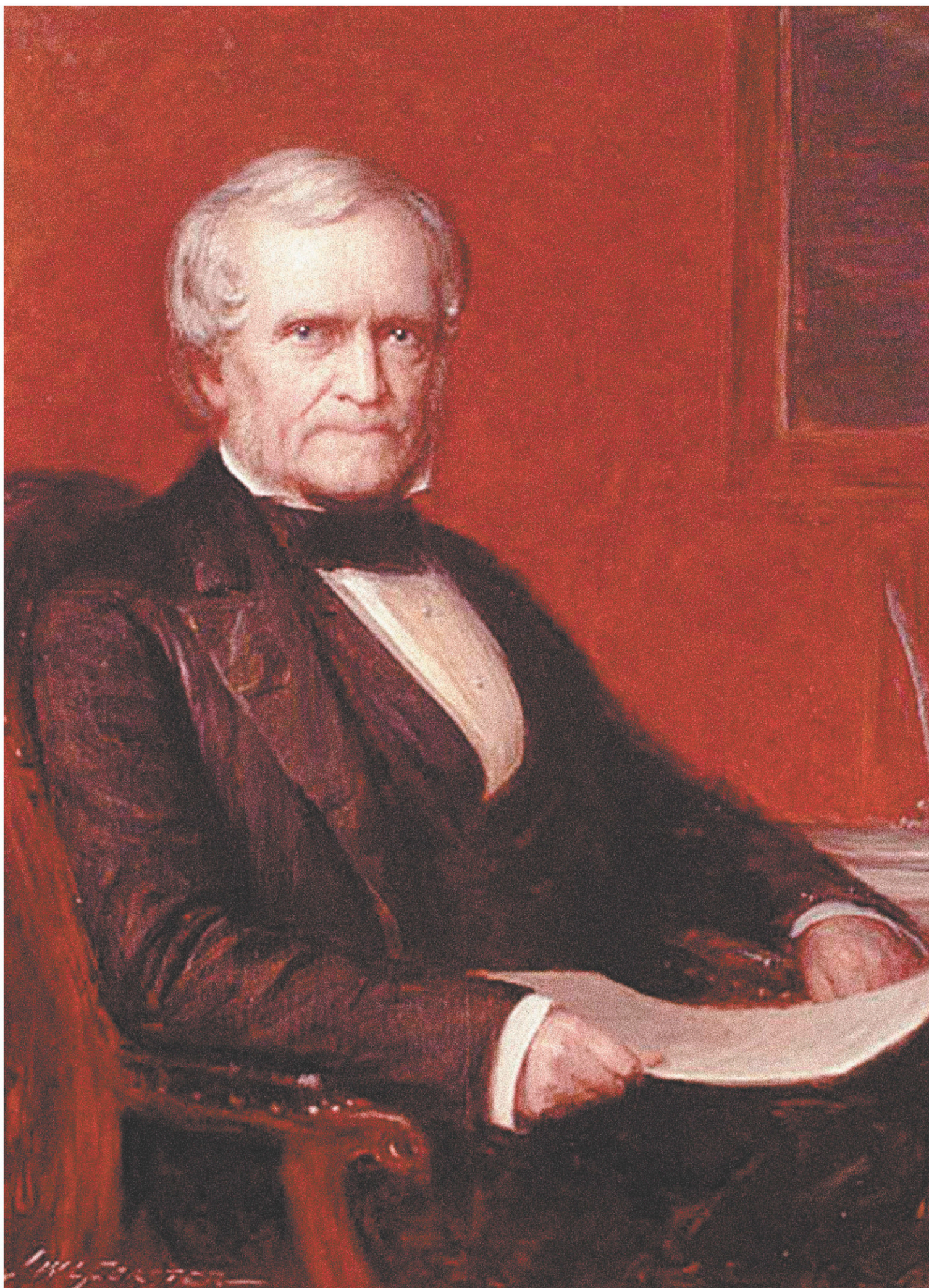
L'agitateur

Mackenzie combine tour à tour les traits de l'irlandicité, de la britannicité, de l'écosité et de l'américanité, sans perdre ce qui fait l'essentiel de sa cohérence d'un récit à l'autre. Du « *little man* » décrit par John Mercier McMullen, premier véritable historien national au Canada anglais, il deviendra « *a crusader* », « *a man to who Canada owes much* » moins d'un siècle plus tard, chez Arthur Lower.

Chez McMullen (1855) d'abord, les rébellions sont envisagées dans le prisme juridique et policier inspiré par la rébellion irlandaise de 1798. Les leaders patriotes sont rangés dans la même catégorie que les Smith O'Brian et John Mitchell. Comme ces derniers, Mackenzie est un « *agitator* » — l'usage de ce terme prend une connotation négative avec les événements de 1798.

Mackenzie est « malicieux et malfaisant ». Lui et ceux qui l'ont suivi appartiennent à l'« école extrémiste » de la politique, là où d'autres appartiennent à l'« école modérée ». Ces schèmes sont à peine modifiés dans la synthèse de John Bourinot (1900), même si, dans ce cas, la condamnation de Mackenzie s'atténue. Ce dernier recourt aux « mesures extrêmes », mais l'auteur le considère néanmoins comme « profondément empreint de l'esprit du libéralisme politique ».

Mackenzie n'est plus l'« *outsider* » que décrivait McMullen. Son problème est qu'il « manque cruellement de jugement et de bon sens lorsque ses sentiments sont excités ». Il est victime de ses « impulsions passionnelles » et de son « tempérament controversé ». Il s'empêche et se laisse manipuler. Dans ce narratif, l'agitateur, c'est d'abord Papineau, même si,



JOHN WYCLIFFE LOWES FOSTER, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, DOMAINE PUBLIC

Pour mieux comprendre l'idéologie *canadian*, il faut s'intéresser au personnage de William Lyon Mackenzie, l'« alter ego » de Papineau dans le Haut-Canada, et à son rôle pour l'historiographie canadienne-anglaise.



MAURICE COUILLARD

Simon Couillard est doctorant en études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

une fois ce dernier hors du coup, « on ne trouve aucune circonstance atténuante pour sa folle conduite ».

Dans *The Canadians. The Story of a People* (1938), George M. Wrong décrit un Mackenzie moins « libéral » que « radical » : « Il était en phase avec les dirigeants radicaux de l'époque, et surtout avec Joseph Hume et J. A. Roebuck, tous deux députés au Parlement [britannique]. » Mackenzie est « empreint de radicalisme ». Wrong le compare à John Wilkes, le controversé maire de Londres, banni lui aussi du Parlement 70 ans plus tôt. *Exit* l'Irlandais? « Il était un agitateur, il

trouvait du mal en abondance auquel s'attaquer », mais c'est son « écosité » qui le définit : le « zèle incandescent », son « esprit ardent », l'« esprit d'un martyr ». Un feu intérieur le rend « furieux », « émotionnel » et « excessif », et explique qu'il soit rongé par les « griefs ». Après sa rencontre avec Papineau, un « agitateur irréfléchi », Mackenzie devient « à demi fou ».

D'un narratif à l'autre, que Mackenzie accède à la britannicité (qui fonde sa légitimité d'acteur dans l'histoire canadienne), par son libéralisme (Bourinot), puis par son radicalisme (Wrong), mais aussi dans la mesure où sa révolte contre

l'Empire s'explique, à terme, moins par la « petitesse » que par la folie. Son agitation, d'abord associée à la malice et à la malfaisance, s'explique ultimement par son tempérament, colérique et irrationnel

chez Bourinot, « écosais » à la perspective d'ensemble demeure fondamentalement celle de l'Empire, elle tend à passer du juridico-policier au domaine moral, au culte évangélique de la modération qui prend son essor dans la Grande-Bretagne au XIX^e siècle. Avec Bourinot et Wrong, l'« extrémisme » de Mackenzie devient intempérance.

L'Américain

Dans l'historiographie ultérieure, la perspective est moins celle de la dynamique entre l'Empire et ses dissidents que celle de la différence entre le modèle britannique/canadien (modération, constitutionnalisme absolu, prudence, rejet de l'extrémisme et de la violence) et le modèle américain/républicain (excitation, révolution, violence, radicalisme).

La manifestation la plus notoire de ce changement se trouve dans l'interprétation du radicalisme de Mackenzie, qui ne sera plus principalement d'inspiration anglaise ou écossaise, mais dont les racines seront désormais américaines (Jefferson, Jackson). Le personnage conserve son caractère

impétueux et son feu intérieur, mais ces traits sont dorénavant associés au *frontiersman* américain qu'il est censé incarner.

Dans la synthèse de Donald Creighton (1944), Mackenzie est animé d'une « ferveur puritaine » (d'écossaise, la fièvre devient américaine). « Emotionnel, loquace, violemment querelleur », il est néanmoins « le seul théoricien sérieux de la révolution sociale et politique dans les Canadas ». Ses idées, il les emprunte « aux théories de John Locke et de Thomas Jefferson », il étudie « les pratiques des gouvernements américains ». « Plus lettré que la plupart de ses contemporains et [...] intensément intéressé aux principes premiers », Mackenzie est un homme exceptionnel, et c'est pourquoi son échec entraînera avec lui la possibilité de l'implantation du modèle américain au Canada.

Ce portrait constituait une petite révolution. Dans *Colony to Nation* (1946), Arthur Lower tend à rétablir la continuité perdue : « Dans le Haut-Canada, les deux courants de pensée, le radicalisme anglais et la démocratie américaine, se

sont unis en Mackenzie. » Le personnage demeure « l'Écosais instable » animé d'un « esprit de justice brûlant ». Malgré les déboires des réformistes dans les années 1830, « sa capacité à trouver du carburant pour le feu était inépuisable ». Il maintenait les querelles avec « sa parole tranchante et sa plume encore plus tranchante », mais « il se battait pour l'homme ordinaire, pour la majorité, pour la démocratie et contre les privilèges ».

Si Mackenzie échoue, il faut y voir plus largement les raisons qui expliquent son intégrité fiévreuse : « Le presbytérianisme américain était un calvinisme érodé par les forces de la frontière, au point de ressembler au méthodisme : il mettait en avant les éléments familiaux à la frontière, les hymnes vigoureux, le revivalisme et d'autres formes d'émotionalisme. »

Presbytérianisme

« Jusqu'à la rébellion de 1837, le presbytérianisme américain demeurait la principale dénomination dans le Haut-Canada, mais après 1840, l'immigration écossaise et irlandaise a altéré la situation [...]. Le presbytérianisme écossais a apporté les qualités auxquelles le calvinisme a été associé partout, les qualités qui construisent les carrières, la stabilité, la sobriété, l'efficacité, la fiabilité, l'humilité, la capacité à dissimuler ses émotions, la droiture du Canadien moyen, sa prudence [...], etc. L'échec de Mackenzie était donc non seulement celui de l'implantation d'une « démocratie jacksonnienne » obéissant à une « logique de la *frontier democracy* », mais il signalait plus fondamentalement la fin d'une certaine « américanité » de la société canadienne dans sa composante religieuse (capitale, pour Lower).

Dans les plus récentes synthèses, la défaite des patriotes est toujours présentée comme le refus du mode d'être américain : la population canadienne « préfère » le gouvernement responsable au Conseil législatif élu, son tempérament sobre est à l'opposé de l'enthousiasme américain. Mackenzie, toujours fièvre et feu, est redevenu un personnage négatif, dans la mesure où Papineau et lui, par leur « comportement extrême » font obstacle au « processus normal de démocratisation » entamé à la suite de la guerre de 1812. Variations sur un même thème, donc. On peut ainsi retracer le fil d'un récit national dont les historiens canadiens-anglais ont su maintenir la cohérence à travers les époques. Et il faut voir que l'idéologie qui en assure l'intelligibilité a des résonances ailleurs dans le monde.

L'année dernière, la République irlandaise commémorait le centenaire de l'Insurrection de Pâques. Pour les uns, dont l'historien James Heartfield, le soulèvement fut un acte juste et héroïque, une inspiration pour tous les peuples qui ont lutté contre la tyrannie des empires. Pour les autres, dont l'ancien Taoiseach Bruton, l'Insurrection traduisait une approche non constitutionnelle, violente, radicale, et surtout inutile puisque le Home Rule, un compromis acceptable, était à portée de main. Qui a raison? On peut au moins affirmer qu'il y a un problème avec la position du Taoiseach, à savoir que le compromis, s'il fut acceptable, y apparaît néanmoins comme une virtualité... plus crédible, peut-être, que la démocratie dans les Canadas en 1837.

◆ ◆ ◆
Pour proposer un texte ou pour faire des commentaires et des suggestions, écrivez à Dave Noël: dnoel@ledevoir.com

LES PETITES ANNONCES



DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

petitesannonces@ledevoir.com

514.985.3322 1 800 363.0305



CHARME & PRESTIGE



NOUVEAUTÉ

OUTREMONT LA RARETÉ MÊME!



Très grand duplex détaché de 52' en largeur, en pierre tout le tour avec **2 garages** côte à côte, **4 stationnements extérieurs** tout en **façade**. Au rez-de-chaussée et à l'étage : deux 6 1/2 dont 3 chambres, 2 s/bains pour plus de 2 000 p.c. chacun. À l'entre-sol : un 4 1/2 avec entrée privée. Grande terrasse et 4 balcons.

À quelques pas du parc F.-X. Garneau et des tennis, près de Laurier, Bernard et transport en commun. À proximité des écoles, collèges, université, hôpitaux, métro, Cepsium, piscine, patinoire intérieure et tous les services.

Luminosité abondante partout, planchers en chêne avec incrustations de noyer, plafonds 8'10". Toutes les pièces sont de très bonnes dimensions. Réservoir d'huile enlevé, sol décontaminé, dalle de béton neuve aux garages. Chauffage au gaz pour la bâtisse.

Valeur locative :

- Rez-de-chaussée avec entre-sol 4 700 \$ chauffé, eau chaude, garage inclus
- 2^e étage 3 200 \$ chauffé, eau chaude, garage inclus

Centris 146 840 19

1 989 000 \$

335-337 CH. CÔTE-STE-CATHERINE



CHARLOTTE MICHAUD
cmichaud@sutton.com

514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilia inc.
agence immobilière 514.272.1010

LE PLATEAU

VISITE LIBRE
Dim. 17 déc. 13h à 15h



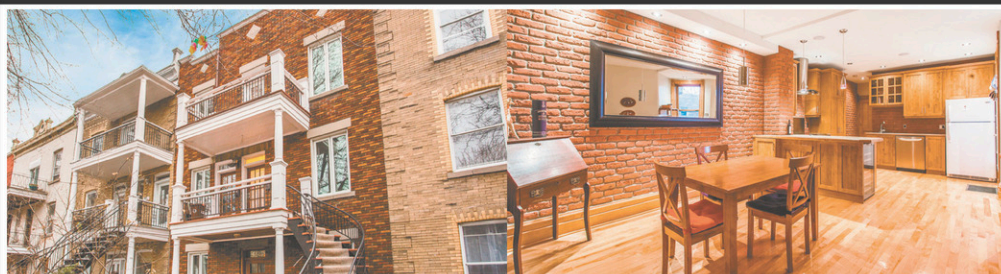
4162 SAINT-URBAIN

975 000 \$. SUCCESSION. Magnifique cottage/duplex sur 3 étages. 5 CAC. 2 SDB. Aires ouvertes. Grande terrasse de 400pc. Sous-sol. Cour clôturée. Idéalement situé près des parcs Jeanne-Mance et Mont-Royal.

MLS # 22726898

Antoine Latte 514-802-5175
Courtier immobilier

PLATEAU - NOUVEAUTÉ !



4421 De Lorimier

Beau 3^e étage à aire ouverte. Terrasse exclusive sur le toit. 2 chambres + boudoir. Appartement agréable, idéal pour cuisiner et recevoir. Près du Parc Lafontaine, de l'avenue Mont-Royal, avec tous ses restos, commerces, services, transports. Disponible dès janvier.

350 000 \$ - MLS # 27905787



Esther Leblanc
Courtier immobilier agréé

514-220-2454

www.estherleblanc.com

CHERTSEY - LANAUDIÈRE



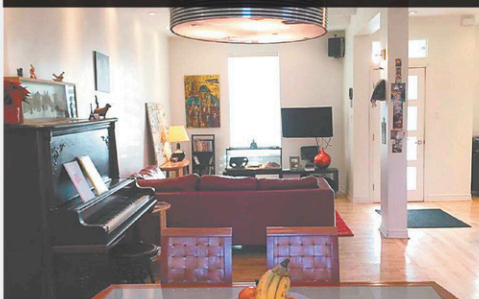
9415, ROUTE 125

Maison Clé en Main avec une grande fenestration, pour admirer la vue panoramique. Situé à 1h de Montréal, près des pistes de VTT, motoneige ainsi que plusieurs terrains de golf, stations de ski. Un beau petit coin de paradis !

269 000 \$ - CENTRIS # 9567567

Shirley Blainey - 514.259.8884 Courtier immobilier
Adriana Diaz - 514.259.8884 Courtier immobilier

ROSEMONT



Duplex transformé en cottage. 16^e avenue, 3 chambres. 2 salles de bains. 2 000 p.c. + sous-sol. Grands rangements. Devant école primaire. Cour clôturée et aménagée. Près de Masson et de tous les services.

699 000 \$ - Pas d'agent

514.605.1042

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL OFFRANT UN BEAU CHOIX DE CONDOS !!!



FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES

CONDO VEDETTE - 425 000 \$

Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos 3 1/2 au 9 1/2, Penthouse.

Vue exceptionnelle, condo 3 chambres, 2 salles de bains, rénové style Plateau avec murs à la brique situé au 18^e étage face au parc, possibilité d'acheter un garage.

CENTRIS # 17861045

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE 514 386-9804 VOIR MES PROPRIÉTÉS LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

LAC BROME



AU VILLAGE - Beau terrain aménagé de plus de 20 000 p.c. intime. Piscine creusée et chauffée vous attend l'été prochain. Plain-pied, espaces de vie chaleureux et conviviaux, grand salon avec foyer, 3 chambres à coucher. Restos, théâtre, boutiques tout près. 425 000 \$

LAC BROME



À LA CAMPAGNE - Votre domaine de 11,5 acres qui comprend grange, garage/atelier, paccage, étang. Jolie maison tout confort discrètement en retrait de la rue, garage double intégré. Superbe aménagement du terrain avec piscine et terrasses. 975 000 \$

LOIS HARDACKER 450 242-2000
www.loishardacker.com
Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière

ST-CALIXTE DANS LANAUDIÈRE - MA CABANE AU CANADA !



Vraiment magnifique chalet 4 saisons en bois rond chaleureux (1998). Sur le bord d'un lac Dodon. Bien entretenu, vendu tout équipé. À 25-30 minutes des pentes « Ski Montcalm, Ski de fond Gai-Luron et Val St-Côme ». Foyer EPA à combustion lente. Toiture 2011 en bardeau plastique imitation ardoise longue durée. À une heure du Centre-Ville.
325 000 \$ - MLS # 22185841



Esther Leblanc
Courtier immobilier agréé

514-220-2454

www.estherleblanc.com

REPENTIGNY - VALMONT SUR PARC



Joli condo de 1 004 PC sur au RDC (1^{er} étage). 2 chambres, grand balcon recouvert avec accès à la cour, foyer au gaz, douche coin, bain podium, grande cuisine. A/C, système d'alarme, plusieurs améliorations, remise, 2 stationnements. Copropriété bien gérée et saine. Plusieurs EXTRAS.

184 000 \$ - MLS # 9210019

Marie-Claire Provost - 450.585.0999 Courtier immobilier, groupe sutton synergie inc.



Que vous souhaiter de mieux en cette période des fêtes, que vous soyez comblés de santé, amour, bonheurs multiples ... tout au long de cette nouvelle année.

CLAUDETTE C. CHÉNIER

Courtier immobilier, RYL Tendence
Attestation d'excellence à vie

514-594-3476 | ccchenier@videotron.ca

